

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. D. SCHWEIZER,
président, ouvre la séance.**

Sont présents : Mmes et MM. D. BOCCARD, Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, J. CHARPIER, P. DOUDIN, M. DUMALLE, R. ECUYER, M. GIRARDET, L. GREMAUD, F. HALDEMANN, P. HAMANN, S. HAYES, F. HERNOT, E. HUBERT, J.-P. HULLIGER, D. JORDAN, A. MIZRAHI, Y. de PREVILLET, F. OSMANI, J. REVILLET, A. RIMAN, J. ROBERT A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER, L. TREMBLET et P.-A. TSCHUDI.

Sont excusés : Mme et MM., T. CHAROLLAIS, D. DUAY-DURAN et P. ISWALA

Mme M. BOGET, maire, MM. J.-M. DEVAUD et R. SANSONNENS, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 11 décembre 2007 et 22 janvier 2008
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Parlement des jeunes.
5. Délibération n° 2008-03 relative à la désignation de 118 jurés auprès des tribunaux pour l'année 2009.
6. Délibération n° 2008-04 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 400'000.-** destiné à financer le remplacement des installations de distribution automatique de billets et du contrôle d'accès à la piscine de Livron et du centre sportif municipal.

7. Délibération n° 2008-05 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 340'000.-** destiné à la fourniture et à l'aménagement de places d'urnes supplémentaires au columbarium du cimetière de Feuillasse.
8. Délibération n° 2008-06 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 1'925'000.-** destiné au réaménagement en place piétonne de la partie centrale de la rue de la Golette, au surfacage de la chaussée et des trottoirs de la rue de la Golette entre l'avenue de Vaudagne et la place piétonne, et à la réfection de l'éclairage public sur la totalité de la rue de la Golette.
9. Délibération n° 2008-07 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 102'000.-** destiné à la réfection de surface du sol des salles de gymnastique de Champs-Frêchets.
10. Délibération n° 2008-08 relative à la création d'un poste à 100% de chef-fe de projet à durée indéterminée au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie pour un crédit de **CHF 120'000.-** destiné au recrutement et au paiement du salaire et des charges sociales sur le solde de l'exercice 2008.
11. Délibération n° 2008-09 relative à la création d'un poste à 50% à durée déterminée d'assistant-e informatique au secrétariat général pour un crédit de **CHF 30'000.-** destiné au paiement du salaire et des charges sociales sur le solde de l'exercice 2008.
12. Délibération n° 2005-31a relative à une demande de crédit de **CHF 4'100'000.-** destiné à la réalisation d'un boulodrome, de pistes de boules ferrées et de leurs aménagements extérieurs.
13. Délibération n° 2007-19b relative au projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit sur le territoire communal. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (M. Iswala, S).
14. Délibération n° 2008-01a relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire No DD 101'731 – 14, 14A, 14B, 14C, chemin de l'Avanchet. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (Mme Ecuyer, R).
15. Résolution n° 2007-13a présentée par Marcel Dumalle, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relative à l'ouverture d'un crédit pour l'incitation aux contribuables de la commune de Meyrin à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un kit permettant la transformation d'un vélo courant en vélo à assistance électrique (VAE). **Rapport de la commission environnement et énergie** (Mme Boccard, DC).
16. Délibération n° 2008-10 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 75'000.-** destiné à inciter des habitants de la commune de Meyrin à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un kit permettant la transformation d'un vélo courant en vélo à assistance électrique (VAE), et ceci sur la période de 2008 à 2010.

17. Résolution n° 2008-01 présentée par Ludovic Gremaud et Laurent Tremblet au nom du PDC, relative à la circulation des véhicules motorisés sur les chemins du Grand-Puits et du Bournoud suite à la fermeture de la route de Meyrin pour les travaux de la tranchée couverte de Meyrin et du TCMC.
18. Résolution n° 2008-02 proposée par les Verts de Meyrin-Cointrin et les partis socialiste, démocrate-chrétien, radical, A gauche toute, UDC et Alliance des indépendants meyrinois, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude en vue de la construction d'une maison intergénérationnelle pour tous.
19. Résolution n° 2008-03 proposée par Geneviève Bordry au nom des Verts de Meyrin-Cointrin pour l'organisation d'une journée des associations sur la commune de Meyrin.
20. Résolution n° 2008-04 proposée au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relative à un nouveau concept d'accueil des nouveaux arrivants sur la commune de Meyrin.
21. Résolution n° 2008-05 présentée par la commission d'urbanisme, mobilité et logement, relative à l'aménagement d'une piste cyclable entre les Avanchets et le restaurant de l'Aviation.
22. Motion n° 2008-01 présentée par M. Ludovic Gremaud, au nom du groupe démocrate-chrétien, concernant des places de parking roses pour les mamans.
23. Motion n° 2008-02 présentée par Andrea Riman, au nom d'A gauche toute, demandant d'étudier l'éventuel intérêt de confier à un comité ad hoc l'exploitation, l'animation et la gestion de la nouvelle patinoire.
24. Projets de résolutions.
25. Projets de motions.
26. Propositions individuelles.
27. Questions.

* * *

En préambule, **M. Schweizer** annonce le dépôt de résolutions qui vont être traitées au point 18) de l'ordre du jour:

- résolution présentée par A gauche toute, le parti socialiste, les Verts, l'Alliance des indépendants meyrinois, le parti démocrate-chrétien, le parti radical et l'UDC relative à l'ouverture d'un crédit destiné à des travaux de rénovation et d'aménagement à la Maison Vaudagne;

- résolution proposée par le parti socialiste, les Verts de Meyrin-Cointrin, le parti démocrate-chrétien, le parti radical, A gauche toute, l'UDC et l'Alliance des indépendants meyrinois concernant le centre de loisirs de la Maison Vaudagne

Il annonce avoir également reçu deux résolutions dont l'une, présentée, par M. Charpier, concerne l'entreprise Reliure SA et qui est à traiter en urgence.

M. Charpier rappelle que les ouvriers concernés par la fermeture de cette entreprise sont sur le pied de guerre et qu'ils essaient de défendre leurs machines. Il désire que cette résolution soit traitée ce soir.

M. Schweizer propose de traiter cette résolution en commission.

M. Robert annonce qu'il propose aux conseillers municipaux de signer une lettre qui sera adressée au Conseiller d'Etat, M. Unger, responsable de la promotion économique dans ce canton. Indépendamment du projet de résolution présenté par M. Charpier, il explique qu'il va faire circuler cette lettre en quatre exemplaires afin que chacun puisse la signer s'il le désire.

M. Schweizer déclare que cet objet sera traité au point 24 de l'ordre du jour.

1. **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 11 décembre 2007 et 22 janvier 2008**

Il n'y a pas de remarque et ces procès-verbaux, mis aux voix par **M. Schweizer**, sont **APPROUVES A LA MAJORITE EVIDENTE**.

* * *

2. **Communications du Bureau**

M. Schweizer donne lecture:

a) d'un courrier émanant de M. Dumalle, conseiller municipal

Monsieur le président,

Dans la rubrique "divers" du Conseil municipal du 4 mars 2008, j'apprécierai que vous puissiez informer le Conseil municipal de ce qui suit.

Le samedi 19 avril à Bernex aura lieu la traditionnelle course des conseillers administratifs, municipaux, secrétaire généraux et adjoints. Le Conseil municipal de Meyrin engage des millions pour soutenir le sport d'une manière ou d'une autre. Il serait donc souhaitable que ses membres s'engagent et représentent physiquement la Commune en venant courir. Nous avons d'ores et déjà formé une équipe de quatre sportifs. Si nous avons deux coureurs supplémentaires, nous pourrions aligner deux équipes.

Il s'agit d'une course de quatre kilomètres autour du signal de Bernex. Les temps cumulés des trois premiers sont pris en compte et surtout n'oubliez pas que l'important est de participer. Dames bienvenues, bien entendu.

Merci.

Marcel Dumalle

b) courrier du Jardin des Disparus

Assemblée générale ordinaire

*Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,*

Vous nous feriez un grand honneur d'assister à notre assemblée générale ordinaire qui se tiendra cette année, le lundi 10 mars 2008 à 20h00, à la salle 6 de ForuMeyrin.

Ci-joint, nous vous transmettons l'ordre du jour en espérant que vous l'honorerez de votre présence, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

M. Schweizer déclare que cette assemblée générale a malheureusement lieu le même soir que celle du Cartel.

M. Schweizer annonce trois excusés pour ce soir: M. Thierry Charollais, M. Placide Iswala et Mme Dorine Duay-Duran.

Enfin, le président annonce les dates des Conseils municipaux pour le 2^{ème} semestre 2008:

<u>Dates du Conseil</u>	<u>Ordre du jour</u>
9 septembre 2008	
7 octobre	Présentation du budget 2009
18 novembre	Vote du budget 2009
9 décembre	

Le président annonce que le projet de délibération qui a été posé sur les tables ce soir sera traité lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Mme Boget, avant de passer aux communications du Conseil administratif, tient à transmettre les salutations de M. Placide Iswala qui annonce être bien arrivé sur la terre africaine qu'il a quittée il y a 30 ans, mais qu'il souffre de la chaleur.

Surveillance des communes

Par son courrier du 18 janvier 2008, la surveillance des communes nous communique les informations suivantes au 1^{er} janvier 2008:

- le nombre d'habitants est de 20'793, dont 9'433 électeurs pour les objets fédéraux et cantonaux et 13'386 électeurs pour les objets municipaux.
- le nombre de conseillers municipaux est toujours fixé à 31.
- le nombre de signatures demandées pour les votations et élections est de 25 et de 1'339 pour les initiatives et référendum.

Site internet communal

Notre site internet communal a été visité 70'243 fois en 2007. Les internautes proviennent de 126 pays et on note une importante fréquentation de la France.

2008 sera une année de consolidation du site. Dès 2009, une réflexion sera lancée pour développer des fonctionnalités interactives.

Résolution n° 12/2007 – augmentation des navettes TPG

La demande contenue dans la résolution n° 12/2007 a été adressée aux TPG, lesquels ont répondu que les navettes scolaires ont été supprimées depuis le 1^{er} février 2006 à la demande du DIP qui en assumait les frais financiers.

Ils ajoutent que, depuis la mise en service du tram, les étudiants ont le choix entre les lignes 55, 56 et 29 et que les arrêts Floralies, Pailly, Balexert et Bouchet sont très proches des collèges Rousseau et André Chavanne. Ils restent ouverts à la réintroduction des navettes si un mode de financement est assuré.

A la suite de cette réponse, une nouvelle demande a été transmise aux TPG afin d'obtenir des réponses sur les fréquences et le taux de remplissage des bus depuis l'inauguration du tram.

Les TPG ont répondu que l'offre bus entre Meyrin et Avanchet est plus riche qu'avant l'arrivée du tram. Ils ajoutent que les capacités de transports sont adaptées aux besoins et qu'il n'y a pas de surcharge dans les bus.

Ils signalent que depuis le 18 février 2008, les TPG ont apporté des ajustements aux horaires des lignes de bus pour améliorer les correspondances à l'arrêt Avanchet. Ils ajoutent finalement qu'il n'est pas possible d'ajouter des véhicules supplémentaires sur les lignes actuellement exploitées, ni d'introduire des véhicules de plus grande capacité.

Séance du 20 novembre 2007 – proposition de Mme Revillet

Jardin du souvenir au cimetière de Feuillasse

Actuellement, un espace commun est disponible dans le périmètre du columbarium du cimetière de Feuillasse pour déposer de façon anonyme les cendres de personnes défuntes. Ce lieu est notamment utilisé lorsque les familles concernées ne souhaitent pas le dépôt de l'urne cinéraire en terre, dans le quartier réservé aux corps incinérés, ni dans une case du columbarium.

Afin d'améliorer la visibilité de ce lieu de dernier repos, une plaque portant l'inscription *Jardin du souvenir* sera placée prochainement contre l'élément vertical en granit qui marque cet emplacement.

En outre, un article sera diffusé prochainement dans le journal *Meyrin Ensemble* pour informer les familles frappées par un deuil des différentes possibilités relatives aux sépultures dans les cimetières de Meyrin.

Séance du 2 octobre 2007 – question de M. Hulliger

WC publics au cimetière de Feuillasse

Les services communaux ont examiné la possibilité d'implanter des WC publics pour les personnes qui fréquentent le cimetière de Feuillasse. Outre des coûts importants en termes d'investissement et de fonctionnement, il apparaît que le nombre d'utilisateurs tout au long de l'année serait relativement faible.

C'est pourquoi un accord a été conclu avec la gérante de l'Aéro Bistro, situé à 150 mètres de l'entrée du cimetière. Elle autorise les usagers du cimetière de Feuillasse à utiliser les WC de l'établissement. Cette mesure n'induit aucun frais pour la Commune et aucune obligation de consommer pour les personnes qui vont bénéficier de ce service.

Un panneau informatif accompagné d'un plan d'accès sera placé à proximité des locaux d'exploitation du cimetière.

Démolition d'un bâtiment, avenue de Vaudagne 1, 3

Une opposition, munie de 85 signatures et relative à la démolition d'un bâtiment de logements et d'un garage sis à l'angle avenue de Vaudagne/route de Meyrin, a été adressée aux autorités cantonales et communales, l'original ayant été envoyé au DCTI. Les signataires relèvent que la Commission des monuments, de la nature et des sites a donné un préavis défavorable à ce dossier et que la Société d'art public a fait recours contre cette démolition. En tant qu'habitants de Meyrin et plus particulièrement de Meyrin-Village, ils soutiennent cette opposition car ils souhaitent préserver l'équilibre architectural de la place centrale du village.

Le Conseil leur a répondu que ce dossier relevait des compétences cantonales mais qu'il resterait attentif aux suites qui seront données aux oppositions.

Labyrinthe au chemin des Ceps

Le Conseil a reçu une pétition des habitants du chemin des Ceps, munie d'une dizaine de signatures, relative à l'aménagement d'un labyrinthe sur une parcelle sise en zone agricole, propriété de M. Stalder.

Les pétitionnaires relèvent qu'il est question de construire une buvette, ce qui nécessiterait des branchements électriques, l'apport de l'eau courante et un raccordement aux égouts. Ils craignent les nuisances que pourrait créer un tel projet qui, selon eux, revêtirait plus un aspect commercial que de pur divertissement. En conséquence, ils s'y opposent fermement et n'hésiteront pas à lancer une procédure juridique si nécessaire.

Il a été répondu aux auteurs de cette pétition qu'elle serait traitée dans le cadre de la commission de la culture sur ce sujet, agendée le 18 mars prochain.

Patinoire de Meyrin – participation du Fonds d'équipement communal

Nous vous informons que nous avons reçu un courrier, daté du 25 février 2008, du Fonds d'équipement communal nous confirmant sa décision d'allouer une somme de CHF 1'500'000.- pour la construction de la patinoire couverte.

Cette subvention avait été par ailleurs acceptée par l'Assemblée générale extraordinaire de l'Association des communes genevoises en date du 28 novembre 2007.

Information concernant CMNet

Dans une démarche d'amélioration continue de CMNet, les conseillers municipaux pourront désormais prendre connaissance des séances qui sont "à confirmer", ce qui facilite la gestion anticipée des agendas.

De plus, pour faciliter la lecture de l'agenda, l'objet des séances sera rajouté à côté de la date.

Comme d'habitude, les conseillers municipaux seront avertis une fois les séances confirmées.

De plus, les manifestations officielles se retrouveront également dans l'agenda. Toutefois, les invitations y relatives parviendront aux conseillers municipaux par la voie usuelle.

Enfin, les communications du Conseil administratif lues lors des séances du Conseil municipal figureront sur CMNet dans les jours qui suivent la séance.

Ressources humaines

Nous vous informons que pour faire suite au départ de Mme Christine Zwingmann qui a décidé de poursuivre son parcours à Paris, le Conseil administratif a engagé Mme Dominique Rémy au poste de responsable des affaires culturelles. Mme Rémy a travaillé jusqu'à présent au Théâtre Forum en tant qu'adjointe à la direction en épaulant successivement M. Jean-Pierre Aebersold puis l'actuel directeur du Théâtre, M. Mathieu Menghini. Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction.

Nous vous annonçons également que nous avons décidé d'interrompre notre collaboration avec M. Jean-Daniel Vuillet, ancien responsable du service de la gérance et de l'entretien des bâtiments. Dans l'attente de lui trouver un successeur, M. Olivier Chatelain, responsable du service de l'environnement, a accepté de prendre provisoirement cette fonction en plus de sa charge actuelle. Nous le remercions vivement pour sa disponibilité.

Centre sportif – 5^{ème} étape / tribune – fermeture de la loggia

Lors de la présentation du projet de la tribune, l'espace loggia, situé au centre du bâtiment, au-dessus de l'entrée des joueurs, a été décrit comme un espace "pouvant être fermé".

Compte tenu du montant à investir pour pouvoir fermer ce local et de la situation financière du chantier du stade, il a été décidé d'engager les travaux de fermeture, soit un coût supplémentaire de CHF 45'000.- par rapport à un local ouvert.

Nous bénéficierons ainsi d'un espace de qualité capable de faire le lien entre la tribune et le reste du centre sportif puisque la loggia s'ouvre au sud-ouest sur l'ensemble des autres terrains de football.

Chantier cantonal de la tranchée couverte de Meyrin-Village

Déviations des circulations – mesures correctives

La mise en place de la déviation de la circulation devant permettre la réalisation de la tranchée couverte a été effectuée le 11 février 2008. Cette déviation de trafic est la première du genre réalisée au niveau cantonal.

Le concept de déviation de trafic retenu consiste à diriger les automobilistes en transit de part et d'autre de la Cité.

L'accès au village et à ses commerces est quant à lui toujours possible pour le trafic de destination uniquement, que l'on vienne de France ou de la ville.

Il convient toutefois de constater qu'un certain nombre d'automobilistes en transit ont rapidement compris que la traversée du village restait possible en empruntant l'itinéraire Grand-Puits / Bournoud, leur permettant ainsi de raccourcir leur temps de trajet d'environ 2 minutes par rapport à l'itinéraire de déviation mis en place.

Dès la constatation de ce trafic indésirable, la Commune a sollicité le DCTI et l'OCM pour demander des mesures correctives afin de remédier à cette situation.

A ce jour, les mesures correctives suivantes ont été prises ou le seront dans un futur proche:

Constat No 1

Les itinéraires de déviation ne sont pas suffisamment visibles pour l'automobiliste, que celui-ci provienne de la ville ou du CERN

Mesures correctives:

Un renforcement de la signalisation de la déviation a été demandé. Ce renforcement permettra à l'automobiliste d'identifier plus facilement les itinéraires de déviation à suivre. Ces mesures partiellement mises en place seront complétées prochainement.

Il convient également de souligner que la gestion des phases de feu du carrefour Mandement / route de Meyrin privilégie très nettement l'itinéraire de déviation en direction de la route du Nant-d'Avril.

Constat No 2

Le fléchage des itinéraires de déviation est insuffisant

Mesures correctives:

Le fléchage des itinéraires de déviation sera réalisé à chaque carrefour. 16 nouveaux panneaux ont ainsi été mis en place, de manière à guider l'automobiliste souhaitant transiter. Ce dispositif pourra encore être complété si nécessaire.

Constat No 3

L'itinéraire Grand-Puits / Bournoud est trop attractif

L'itinéraire Grand-Puits / Bournoud est trop attractif en terme de temps de parcours pour l'automobiliste en transit, puisqu'il a été calculé qu'un automobiliste empruntant cet itinéraire transitait en 3.30 minutes alors que le temps de parcours de l'itinéraire de déviation par la route du Nant-d'Avril était effectué en 5.40 minutes.

Mesures correctives

Chemin du Bournoud

Un complément de modération de trafic a été mis en place le jeudi 28 février. Si cette mesure engendre parfois quelques problèmes, elle atteint néanmoins son objectif principal qui est de diminuer l'attractivité de ce parcours.

Les autorités cantonales sont conscientes des désagréments que cette situation engendre pour les riverains, mais nous signalent que la situation devrait se régulariser.

Chemin du Grand-Puits

Une modération de trafic sera mise en place d'ici à la fin du mois de mars sur le chemin du Grand-Puits. Cette modération devrait être accompagnée d'une réduction de la largeur de la chaussée au carrefour de la rue du Bois-du-Lan, ainsi que de la mise en place d'un panneau d'interdiction de circulation aux poids lourds.

La mise en place également d'un stationnement alterné permettra d'offrir aux usagers du RER des places de stationnement.

S'agissant de la mise en place d'une signalisation type "circulation interdite – riverains autorisés", il faut souligner qu'en dehors de son caractère difficilement applicable, cette mesure ne permettrait plus l'accès aux commerces de Meyrin-Village, puisque, selon l'Office cantonal de la mobilité, la clientèle ne peut être considérée comme riveraine. Ce qui va à l'encontre de la volonté de maintenir la vitalité des commerces de Meyrin-Village.

Constat No 4

Le nouveau carrefour Cardinal-Journet / route de Meyrin est mal signalé

La modification du régime de priorités du carrefour de la route de Meyrin en direction de la rue du Cardinal-Journet a causé trois accidents.

En effet, les automobilistes circulant sur la route de Meyrin en direction de la ville ne sont plus prioritaires, puisqu'un STOP a été mis en place à ce carrefour. Les habitudes et la profusion de signalisation font que de nombreux automobilistes en provenance de la rue du Bois-du-Lan ou du village ne voient pas le STOP.

Mesures correctives

Une nouvelle signalisation de type "carrefour modifié" a été mise en place à proximité de ce nouveau carrefour. Ce complément est suffisamment visible pour que l'automobiliste visualise maintenant correctement la perte de priorité.

Constat No 5

Sensibilisation des usagers

Il convient enfin de souligner le travail remarquable que les agents de sécurité municipale ont fourni dès le 11 février, puisqu'ils ont passé de nombreuses heures à sensibiliser les automobilistes en transit en leur conseillant d'emprunter les itinéraires de déviation mis en place.

Au sujet de la loggia fermée du stade, **M. de Prévile** désire savoir s'il s'agit de CHF 45'000.- supplémentaires compris dans le budget ou en plus du budget.

Mme Boget lui répond que cette somme est comprise dans le budget.

* * *

4. **Parlement des jeunes**

Néant.

* * *

5. **Délibération n° 2008-03 relative à la désignation de 118 jurés auprès des tribunaux pour l'année 2009**

Personne ne désirant s'exprimer à ce sujet, le président met aux voix la **délibération n° 2008-03**

relative à la désignation de 118 jurés auprès des tribunaux pour l'année 2009

Vu l'article 37G de la loi sur l'organisation judiciaire, du 22 novembre 1941;

Vu la lettre du service des votations et élections du 1er février 2008;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 4 mars 2008,

PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

désigne 118 jurés auprès des tribunaux pour l'année 2009.

* * *

6. Délibération n° 2008-04 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 400'000.- destiné à financer le remplacement des installations de distribution automatique de billets et du contrôle d'accès à la piscine de Livron et du centre sportif municipal

M. Schweizer déclare que le Bureau recommande le renvoi de cet objet en commission travaux publics et sports.

M. Devaud explique au Conseil municipal que les installations de distribution de billets et de contrôle d'accès de la piscine de Livron et du centre sportif datent d'une dizaine d'années et qu'elles sont soumises à des conditions d'exploitation assez dures, ce qui raccourcit la longévité de ces installations. De plus, il ajoute qu'il n'est pas possible de garder et d'actualiser l'équipement actuel pour la nouvelle patinoire car celui-ci n'est pas extensible. Il encourage les conseillers à accepter le renvoi de cette délibération en commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments et sports conjointe.

M. Schweizer met au vote le renvoi de la **délibération n° 2008-04** à la **commission travaux publics, gérance et entretien des bâtiments et sports conjointe.**

Cette proposition est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITE.**

* * *

7. **Délibération n° 2008-05 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 340'000.- destiné à la fourniture et à l'aménagement de places d'urnes supplémentaires au columbarium du cimetière de Feuillasse**

M. Schweizer annonce que le Bureau préconise le renvoi de cet objet en commission des travaux.

M. Devaud explique que le premier columbarium installé sur la Commune au cimetière de Feuillasse date de l'été 1992; une extension avait déjà été votée en 1998 et une troisième en 2002. Il explique que cette délibération propose un nouveau type de columbarium qui sera installé en deça de celui qui est actuellement réalisé au cimetière de Feuillasse et dont le concept sera légèrement différent de l'actuel. Il précise qu'à ce jour, il ne reste plus que six places individuelles et une quinzaine de cases familiales pour mettre des urnes. Sachant qu'il y a une demande d'implantation d'environ 15 urnes par année, il lui paraît donc important de traiter cette délibération assez rapidement. De plus, il informe qu'en cas d'acceptation de la délibération, il faudra six à huit mois à l'entreprise pour réaliser les travaux y relatifs.

M. Schweizer met au vote le renvoi de la **délibération n° 2008-05** à la **commission travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.**

Cette proposition est **ACCEPTEE A L'UNANIMITE.**

* * *

8. **Délibération n° 2008-06 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'925'000.- destiné au réaménagement en place piétonne de la partie centrale de la rue de la Golette, au surfacage de la chaussée et des trottoirs de la rue de la Golette entre l'avenue de Vaudagne et la place piétonne, et à la réfection de l'éclairage public sur la totalité de la rue de la Golette**

M. Schweizer annonce que le Bureau recommande le renvoi de ce point à la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.

M. Sansonnens relate qu'en 1991, il y avait déjà eu une proposition d'aménagement de cette artère et qu'en 1997, un concours dénommé "attention géranium" avait été lancé. Celui-ci n'avait malheureusement pas été mis en application du fait de sa fragilité et de sa non-adaptation à l'endroit. En 2002, il a été décidé d'interdire la circulation à la rue de la Golette et c'est en 2006 que la commission d'urbanisme a traité un projet d'aménagement d'où découle le projet de délibération de ce soir.

Il relate qu'aujourd'hui l'ensemble des prix qui sont communiqués font l'objet d'un appel d'offres et ne sont pas le résultat d'une estimation. Enfin, il propose le renvoi de cet objet en commission des travaux.

M. Schweizer met au vote le renvoi de la délibération n° 2008-06 à la commission travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.

Cette proposition est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

* * *

9. Délibération n° 2008-07 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 102'000.- destiné à la réfection de surface du sol des salles de gymnastique de Champs-Fréchets

M. Schweizer déclare que le Bureau préconise le vote direct de la délibération car il y a urgence.

M. Hernot déclare que le groupe socialiste allait faire une demande de vote immédiat dans la mesure où la nécessité de changer ces sols permettra aux utilisateurs d'avoir des locaux en parfait état et cela assurera également la sécurité des utilisateurs.

M. de Préville s'étonne de cette délibération, d'une part pour son montant et, d'autre part pour sa nature, car il lui semble que cela devrait faire partie de l'entretien. Il ne comprend pas pourquoi cet objet est présenté sous cette forme ce soir.

M. Sansonnens lui répond que ces travaux n'ont pas été budgétés dans le cadre du budget 2008 et qu'ils dépassent le montant de CHF 100'000.-, ce qui oblige la présentation d'un projet de délibération.

M. Devaud explique que l'un des clubs utilisateur de cette salle a demandé à plusieurs reprises le remplacement de cette surface car elle devient dangereuse. S'il a été envisagé la pose d'un parquet, cette solution a été abandonnée du fait de son coût assez élevé. En effet, il relate que cette salle nécessitera sous peu une rénovation un peu plus complète.

M. Dumalle relève que cette délibération porte sur la salle de gym des Champs-Fréchets, mais qu'il y a d'autres salles de gym à Meyrin qui sont toutes aussi anciennes. Lorsqu'il est fait mention d'isolation insuffisante, de déperdition de chaleur et de pont de froid, il soupçonne que c'est également le cas dans les autres salles. Aussi demande-t-il si d'autres salles sont également concernées par ce genre de problèmes. De plus, si l'on fait une étude pour l'assainissement du bâtiment dans les 10 années qui viennent, il pense que la même démarche devrait s'appliquer pour les autres salles.

M. Sansonnens rappelle que l'école de Cointrin a déjà été rénovée et que prochainement il y aura un crédit d'étude pour la transformation et la rénovation de celle des Boudines. Il annonce que les écoles sont rénovées en fonction de leur âge et qu'il est impossible de faire toutes les écoles en même temps.

M. Hulliger s'étonne de l'urgence de cette délibération et demande s'il n'était pas possible de prévoir cette rénovation un peu plus en avance.

Mme Schweizer déclare que le groupe radical est favorable à cette délibération, car il faut entreprendre ces travaux durant les vacances d'été 2008. Elle ajoute qu'il ne fait aucun doute, vu l'occupation des deux salles par des usagers de multiples sports parascolaires et scolaires, qu'il faut accepter cette délibération.

M. Sansonnens répond que cela fait déjà un certain temps qu'une étude a été réalisée et que différentes solutions ont été envisagées. Il ajoute que l'objectif est de pouvoir effectuer ces travaux durant cet été.

M. Charpier appuie le vote immédiat.

M. Hubert déclare que le groupe UDC est favorable à ce vote immédiat. Cependant, il demande s'il est possible de mettre un sol qui ne nécessiterait plus d'être recouvert lors d'utilisation de la salle pour une fête ou une autre manifestation, car cela représente un gros travail pour le concierge.

M. Sansonnens déclare que différentes variantes ont été étudiées. Il explique qu'il y a des gradins déplaçables en fonction des besoins de la salle et la solution d'un sol en bois ne convient pas au déplacement de ceux-ci, car ils conduiraient à une usure rapide du plancher. D'autre part, il ajoute que cette salle est utilisée pour le handibasket et que le sol choisi, en polyuréthane, convient parfaitement aux déplacements des gradins et à la circulation des chaises roulantes. Il ajoute que toutes les demandes formulées ne peuvent pas être satisfaites et que cette salle n'est pas spécialement destinée à des usages autres que ceux liés à la pratique de sport.

M. Schweizer soumet aux voix le vote immédiat de cet objet, ce qui est **ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

M. Hamman fait la déclaration suivante:

"Le groupe PDC soutiendra ce projet car il correspond à un réel besoin. Cette salle est très fréquentée par de nombreux utilisateurs, elle est d'ailleurs la seule homologuée pour le basket en ligue nationale A à Meyrin. Nous sommes conscients que des travaux importants de rénovation doivent passer par une réflexion en commission des travaux, qu'une étude sur le type d'intervention ainsi que ses coûts doit être menée, mais dans le sujet qui nous occupe ce soir, le prix de CHF 102'000.- est surtout dû à la surface de cette salle et non pas à des travaux importants. Nous estimons donc que cette réfection du sol peut être mise en chantier sans passer par une commission supplémentaire. Il faudra cependant profiter de la pause estivale pour minimiser le temps de fermeture de cette salle. Le PDC soutiendra donc cette délibération."

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Schweizer** met au vote la **délibération n° 2008-07**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 102'000.- destiné à la réfection de surface du sol des salles de gymnastique de Champs-Fréchets

Vu l'état de vétusté du sol des salles de gymnastique de Champs-Fréchets;

Vu la nécessité de garantir la sécurité des usagers;

Vu la volonté de maintenir nos installations sportives en état;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 4 mars 2008,

D E C I D E

PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 102'000.-** destiné à la réfection de surface du sol des salles de gymnastique de Champs-Fréchets,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense nette prévue en 10 annuités de 2009 à 2018 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 21.331.

* * *

10. **Délibération n° 2008-08 relative à la création d'un poste à 100% de chef-fe de projet à durée indéterminée au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie pour un crédit de CHF 120'000.- destiné au recrutement et au paiement du salaire et des charges sociales sur le solde de l'exercice 2008**

M. Schweizer déclare que le Bureau préconise un renvoi de cette délibération en commission des finances.

Personne ne désirant s'exprimer, **M. Schweizer** met au vote le renvoi de la délibération n° 2008-08 en commission des finances.

Cette proposition est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

* * *

11. Délibération n° 2008-09 relative à la création d'un poste à 50% à durée déterminée d'assistant-e informatique au secrétariat général pour un crédit de CHF 30'000.- destiné au paiement du salaire et des charges sociales sur le solde de l'exercice 2008

M. Schweizer déclare que le Bureau préconise un renvoi de cette délibération en commission des finances.

Personne ne désirant s'exprimer, **M. Schweizer** met au vote le renvoi de la délibération n° 2008-09 en commission des finances.

Cette proposition est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

* * *

12. Délibération n° 2005-31a relative à une demande de crédit de CHF 4'100'000.- destiné à la réalisation d'un boulodrome, de pistes de boules ferrées et de leurs aménagements extérieurs

M. Schweizer déclare que le Bureau demande le renvoi en commission travaux publics, gérance et entretien des bâtiments et finances conjointe.

Personne ne désirant s'exprimer, **M. Schweizer** met au vote le renvoi de la délibération n° 2005-31a en commission travaux publics, gérance et entretien des bâtiments et finances conjointe.

Cette proposition est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**.

M. Schweizer rappelle qu'il y a quelques années il avait annoncé qu'une personnalité devait venir inaugurer ce boulodrome. Il révèle alors qu'il s'agissait de M. Henri Salvador qui est décédé récemment.

* * *

13. Délibération n° 2007-19b relative au projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit sur le territoire communal. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (M. Iswala, S)

M. Brulhart donne lecture du rapport rédigé par M. Iswala:

Cette délibération a été renvoyée en commission le 7 novembre 2007 parce qu'il y avait beaucoup d'interrogations de la part des commissaires qui sont restées sans réponses. En effet, le problème n'est pas si simple. Surtout quand le directeur du service cantonal de la protection contre le bruit, M. Leventhal, laisse encore entendre que même si la Commune n'accepte pas le plan, cela n'a aucune incidence, reste sans conséquence et sans effet quant à son application.

M. Morand n'étant pas de l'avis de M. Leventhal, il relève qu'en cas de désaccord de la Commune, toute autorisation comporte une voie de recours supplémentaire.

M. Sansonnens quant à lui relève que la philosophie a beaucoup évolué. En effet, la cité qui était en zone DS III est actuellement classée en zone DS II. Par conséquent, nous pouvons conclure que le nouveau plan est plus souple.

Cette nouvelle approche est approuvée par quelques commissaires qui la trouve meilleure et se disent être plus à l'aise avec le nouveau plan. Car lorsque nous abordons la question du revêtement des routes, la valeur de trois décibels équivaut au doublement du bruit de la route. Concernant la route de Mategnin, ce sera au canton de faire les travaux. D'où le revêtement de la chaussée peut aller jusqu'à réduire de 50% les nuisances sonores.

Les courbes de bruit de l'aéroport qui représentent une contrainte pour l'aéroport, souligne un commissaire, ne figurent pas sur ce plan. Or l'aéroport est lié par ces courbes et ne doit pas les dépasser, car cela signifierait des dédommagements trop importants pour tous les riverains.

L'exemple de la Citadelle le démontre très bien. En effet, la Citadelle est classée en zone 5 de construction soit en DSII alors qu'en valeur sonore, elle est classée au sud en valeur d'alarme. Ce qui signifie que la Citadelle se situe dans une zone inconstructible, ce qui est très paradoxal.

La route de Mategnin aura des problèmes de saturations futurs qu'elle connaîtra d'une part, le canton qui n'est pas favorable à la route de contournement d'autre part, déçoit un commissaire qui annonce qu'il s'abstiendra au moment du vote.

Le Président procède au vote de la délibération No 19/2007 qui est acceptée par:

7 pour, 2 abstentions, 1 contre.

Le mercredi 16 janvier 2008, le président ouvre la séance à 20h30 et rappelle qu'il s'agit de la troisième séance sur les degrés de sensibilité au bruit et qu'il serait souhaitable d'y mettre un terme en votant le plan d'attribution.

Afin d'éviter un nouveau renvoi en commission, l'administration a pris l'initiative de convoquer un acousticien en la personne de M. Lançon pour avoir un avis d'expert comme le dossier est très technique et touffu.

Dans le volet réponses aux questions les plus fréquentes, je n'en retiendrai que quelques unes:

Quelle est la différence entre émissions et immiscions? Pourquoi les courbes de bruits de l'aéroport ont été exclues du plan? Pourquoi le quartier des Vergers DS III? Qui est pénalisé lorsque deux zones se côtoient; ex. zone villa et zone industrielle? Devra-t-on assainir davantage de routes en adoptant un DSII plus restrictif que le DS III et dépenser des sommes considérables? Lorsque l'Etat déclassé une zone de DS II en DSIII par exemple cherche-t-il à éviter l'assainissement? Et enfin la Commune prend-elle un risque en adoptant un plan?

Emissions, c'est une mesure au niveau de l'émetteur de bruit. Par contre, immiscions, c'est une mesure au niveau du récepteur de bruit.

Les courbes de bruits de l'aéroport ont été exclues du plan parce que les DS se réfèrent aux zones d'affectations et non aux sources de bruit.

Pour les Vergers, lors de l'adoption des PLQ, les Vergers seront affectés en DSII ou en DSIII en fonction des activités futures. Mieux vaut attribuer un DS III dans la zone sportive par exemple pour le confort de l'aménagement. Si les Vergers apparaissent en blanc, c'est parce que les zones blanches correspondent au DS déjà attribué lors des PLQ. Ces DS sont déjà acceptés et il n'est pas question d'y revenir. Le Conseil municipal doit donc encore se prononcer sur tous les autres DS.

Lorsqu'il y a deux zones qui se côtoient, exemple zone villa et zone industrielle, la contrainte est importante pour l'industrie qui doit respecter les valeurs du DS II, ce qui est parfois impossible. Dans certains cas, on peut faire des installations silencieuses ou remettre en conformité.

S'agissant de l'assainissement des routes, selon la valeur d'alarme, la prise des décisions est identique pour le DSII et le DSIII.

En déclassant une zone de DS II en DS III, l'état ne cherche pas à éviter l'assainissement.

Enfin la Commune en adoptant un plan ne prend aucun risque, car l'enjeu réel se situe par rapport aux bruits des installations privées selon M. Lançon. Concernant les installations publiques comme les routes, le rail, l'aviation, les autorités n'ont aucune prise. Le trafic se fait de toute façon. Un constructeur pourrait ne pas prendre autant de précautions s'il est en zone III par exemple. La zone II représente donc une protection accrue de l'habitat ce qui est positif.

Quant aux bruits aéroportuaires, M. Lançon souligne que, quel que soit le classement, cela ne modifiera rien sur certaines sources de bruit. L'aéroport ne tient pas compte des DS. En revanche, il est tenu à respecter les courbes de bruit.

A cet effet, une commission anti-bruit à l'aéroport dont la Commune est représentée par M. Sansonnens peut à tout moment transmettre les doléances de la Commune.

Enfin M. Lançon souligne que le débat est plus complexe, car le problème se situe au niveau des infrastructures de transport sur lesquelles on a peu d'éléments d'actions. Les voitures sont toujours aussi bruyantes à cause des pneumatiques. Les revêtements perdent de leur efficacité d'année en année car ils s'encrassent. Les murs anti-bruit ont aussi leur limite. Finalement, on se trouve extrêmement désarmés.

M. Lançon conseille de préciser sur le plan complet la partie qui est déjà en force.

Ainsi une nouvelle délibération sera présentée avec un nouvel indice et le plan annexé sera correct.

Le président procède au vote:

Qui accepte le plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit sur le territoire communal (avec les zones blanches qui correspondent au DS attribués et acceptés lors des PLQ)?

6 oui, 4 abstentions.

La séance est levée à 21h55

Mme Revillet déclare:

"Le canton est tenu par la législation fédérale d'établir un plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit et chaque commune doit donc l'approuver pour son territoire. Il nous a été expliqué qu'à Genève, la jurisprudence avait annulé la plupart des plans précédents pour non conformité à la loi fédérale; d'où ce nouveau projet de plan.

Ces normes sont complexes et se basent sur des relevés de bruit conjugués à l'utilisation du sol (zones agricoles, industrielles, logements, etc.) et tiennent également compte du bâti actuel si nous ne voulons pas modifier la valeur des immeubles de la Cité. Certaines zones ne sont pas encore définies sur le plan: les Vergers, par exemple, entrent dans une certaine catégorie mais elle ne sera officialisée qu'au moment de l'acceptation du plan localisé de quartier (PLQ); les normes sont assez claires, mais des discussions sont encore possibles au moment de l'élaboration desdits PLQ. Ce plan permettra à chacune et chacun de connaître les exigences en matière de protection contre le bruit pour chaque parcelle de la commune.

Ce plan cantonal ne laisse qu'assez peu de marge de manœuvre à la Commune, mais devrait tout de même lui donner des outils pour tenter d'influencer le canton dans la lutte contre les nuisances dues au bruit, surtout aux abords des routes et en cas de nouvelles constructions.

Le groupe socialiste votera cette délibération."

M. Charpier tient à remercier M. Iswala pour son excellent rapport et fait la déclaration suivante:

"Notre groupe, A gauche toute, ne votera pas cette délibération pour les raisons suivantes:

- 1) Le plan à adopter ne tient pas compte des nuisances de l'aéroport, qui font, elles, l'objet d'un autre plan. Ce qui est tout à fait artificiel, aberrant et anachronique, comme si le bruit pouvait être disséqué en plusieurs parties.
- 2) L'Etat ne prend aucun engagement pour réduire le bruit sur les routes cantonales situées sur le territoire de notre commune, comme par exemple l'avenue de Mategnin dont les nuisances, entre autres sonores, sont pourtant manifestes. Il renvoie, par ailleurs, aux calendes grecques l'étude et la réalisation de la future route cantonale de détournement Est de la Cité qui devient de plus en plus une nécessité.
- 3) Quel que soit le préavis communal concernant cette délibération, le plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit sera appliqué par l'Etat. La soi-disant autonomie des communes, en matière d'urbanisme notamment, n'est donc qu'un leurre. Il est regrettable que des conditions ne puissent être fixées par la Commune à l'Etat en contrepartie de l'acceptation du plan."

M. Hulliger agrée les propos de M. Charpier concernant tous ces plans directeurs, car il s'agit d'une simple approbation par le Conseil municipal dont la marge de manoeuvre est quasi inexistante. Il relève que certaines zones restent en blanc sur ces plans et qu'elles dépendront de l'affectation future de ces différents quartiers.

Il souligne qu'il y a deux plans différents concernant le bruit, l'un concernant celui émanant de l'aéroport et l'autre concernant les autres nuisances. Il ne comprend toutefois pas l'existence de ces deux plans et conclut en affirmant qu'il refusera ce plan directeur des degrés de sensibilité aux bruits.

M. Gremaud relève que bien que ce sujet paraissait simple au départ, il s'est très vite avéré que cela n'était pas le cas. Il trouve illogique de disséquer de manière rectangulaire ou triangulaire des zones en les délimitant en DS II ou en DS III. Il conclut en déclarant que le groupe DC votera favorablement cette délibération.

Mme Ecuyer fait la déclaration suivante:

"Le retour en commission de cette délibération a été fort utile, puisque nous avons eu les explications très détaillées d'un expert acousticien qui a répondu avec clarté à toutes nos questions sur un sujet assez compliqué. La différence entre les cartes qui nous avaient été remises lors des différentes commissions avait également créé une certaine confusion.

Le groupe radical approuvera ce projet d'autant qu'il existe une commission pour traiter les cas particuliers et trouver des solutions."

M. Mizrahi déclare que, en accord avec la déclaration du groupe A gauche toute, ainsi que celle de l'Alliance des indépendants meyrinois, notamment concernant la non prise en compte des nuisances de l'aéroport, le groupe UDC refusera cette délibération.

M. Sansonnens se réfère à un document de M. Haegler, ingénieur cantonal, mentionnant que le Grand Conseil a voté un crédit de CHF 85'000'000.- dans le but d'assurer la protection contre le bruit du réseau routier cantonal. Il relève que la Ville de Genève et un certain nombre de communes sont également concernés par l'assainissement de leur réseau routier. Il relève que les routes cantonales seront traitées par le Canton et que les routes communales seront, quant à elles, traitées par les communes.

Pour les immeubles datant d'avant 1960, il explique que l'aéroport doit participer aux rénovations de manière à rendre les habitations supportables pour les gens qui y habitent. En ce qui concerne les lignes de bruit de l'aviation, il rappelle que se sont les limites maximales que l'aéroport ne doit pas dépasser.

Il explique que dans le cadre des études qui seront faites pour l'agglomération franco-valdo-genevoise, il y a un projet de route de détournement Est de Meyrin et l'occasion se présentera d'en discuter plus en détail dans le cadre du développement de ce projet.

Il rappelle également qu'il existe une commission de recours au cas où il y aurait des problèmes. Il précise qu'elle n'est pas souvent sollicitée, car il y a toujours des solutions techniques possibles pour que les protections des immeubles soient suffisantes contre les différents bruits tant ceux liés au trafic automobile que ceux liés au trafic aérien.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Schweizer** soumet au vote la **délibération n° 2007-19b**

relative au projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit sur le territoire communal

Vu la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983;

Vu l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986;

Vu le projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit élaboré par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

Vu les résultats de l'enquête publique à laquelle ce document a été soumis du 17 août au 16 octobre 1998;

Vu l'enquête publique du 27 avril 2007 au 26 mai 2007;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu les rapports de la commission d'urbanisme, mobilité et logement;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 4 mars 2008,

DECIDE

PAR 14 OUI, 6 NON ET 7 ABSTENTION

- de préavis favorablement le projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit sur le territoire communal.

* * *

14. Délibération n° 2008-01a relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire No DD 101'731 – 14, 14A, 14B, 14C, chemin de l'Avanchet. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (Mme Ecuyer, R)

Mme Ecuyer donne lecture de son rapport:

Cette demande de modification de l'IUS concerne Cointrin Ouest et en application du moratoire sur Cointrin voté par le Conseil municipal le 16 mai 2006, l'administration n'accorde plus d'autorisation de construire dans ce secteur.

C'est au Conseil municipal de donner son préavis pour toute requête dépassant 0,25 d'IUS.

Depuis 2005, quatre requêtes ont déjà été déposées pour cette parcelle, toutes refusées pour différentes raisons. Lors de la première requête, en septembre 2005, le département concerné a refusé le projet en faisant valoir les mesures conservatoires que la loi spécifie dans le cas d'un déclassement, ce qui est le cas pour cette zone dans le plan directeur cantonal. Ces mesures conservatoires sont valables deux ans. Comme le déclassement n'a pas eu lieu dans les délais, les propriétaires ont présenté à nouveau un projet conforme à la zone villa toujours existante, comportant quatre villas contiguës, avec demande de dérogation de l'indice à 0,397, projet qui sera sans doute accepté par l'Etat car il n'y a plus d'obstacles légaux.

D'autre part, il nous est précisé que le plan directeur communal qui est actuellement en préparation, n'entre pas dans les procédures de requête et n'a donc aucune influence pour retarder cette autorisation.

Plusieurs possibilités sont envisageables:

- *Accepter l'augmentation de l'IUS comme demandé,*
- *Déclasser en zone 3, sous condition d'en maîtriser le développement urbanistique par l'approbation d'un plan de quartier,*
- *Déclasser en zone 3, sans chercher à maîtriser le développement, ce qui donnerait libre cours à des PLQ "timbre-poste",*
- *Maintenir la zone villa à 0,2.*

En acceptant l'augmentation de l'IUS à 0,397, nous sommes en accord avec la résolution n° 06/2007 acceptée par notre Conseil le 3 avril 2007, demandant le maintien de la zone villa de Cointrin avec un indice maximum de 0,4. Cependant on donne un préavis qui ouvre la porte à plusieurs projets en gestation dans la zone Cointrin Ouest. Si toutes les parcelles où cette possibilité existe obtiennent cette dérogation et il y en a encore plusieurs, cela fera certes des logements supplémentaires mais réduira les poumons de verdure et engendrera d'autres problèmes comme les voies de circulation, les espaces collectifs, par exemple.

Le déclassement en zone de développement 3 pour ce secteur est sans aucun doute dans les visées de l'Etat, mais il n'est pas encore d'actualité. De plus, lorsque le changement de zone est prononcé, il peut se passer de longues années avant que l'on passe aux réalisations autorisées. Citons pour preuve une zone de Cointrin Est qui a été déclassée en 1961 et qui comporte encore des villas.

De toute manière, on ne peut obliger un propriétaire de villa dont le terrain a changé de zone à densifier sa parcelle, mais il peut se retrouver avec des immeubles tout proches.

La question est de savoir si nous voulons aller dans le sens de l'Etat qui est en faveur du déclassement en zone 3 ou nous en tenir à la décision du Conseil municipal de sauvegarder la zone villa avec indice jusqu'à 0,4, sans tenir compte du moratoire.

Quant au maintien de la zone villa à 0,2, il sera très difficile, voire utopique de la conserver durablement. Mais qui ne demande rien n'a rien!

La décision est difficile car de nombreux paramètres sont à prendre en compte et nécessiteraient une plus grande réflexion. Une discussion nourrie s'ensuit. Il est demandé d'ajouter dans les "Vu" la référence à la résolution 6/07 pour le maintien de la zone villa de Cointrin, et de simplifier le "Décide" pour éviter des confusions dans le vote.

Le président passe ensuite au vote.

La délibération est acceptée de justesse par: 6 oui, 4 non et 1abstention.

Il est à souligner que ce préavis positif est en contradiction avec la décision du moratoire sur Cointrin votée par notre conseil en 2006, ce qui démontre la complexité du problème.

Rappelons également que la commune ne se prononce qu'à titre consultatif et que l'Etat est libre de tenir compte ou non de ce préavis qui peut donner néanmoins la direction politique que souhaite affirmer notre conseil.

M. Tschudi relate que, par le passé déjà, son groupe a été sollicité par la population meyrinoise qui souhaite préserver au moins un poumon de verdure dans ce quartier. Il voit dans cette requête une demande tout à fait légitime qui débouche sur deux possibilités de réponse:

- préserver cette zone villa tout en gardant ce poumon de verdure. Une augmentation de la densification de cette zone est donc possible tout en densifiant cette zone en hauteur et non pas en bétonnant le sol, tel que demandé;
- déclasser cette zone villa en zone de développement 3 et élaborer un plan directeur de quartier qui prévoit des espaces publics verts et qui tient compte de tous les besoins de la population afin de préserver une certaine qualité de vie.

Il relève que dans les deux cas de figure, les Verts s'opposeront à cette délibération.

M. Charpier déclare:

"Comme pour les autres délibérations que nous avons eues à traiter dans ce domaine au cours de ces derniers mois ou années, relatives à des demandes de dérogation pour le doublement de l'IUS en zone villa, notre groupe A gauche toute donnera un préavis négatif.

Je ne vais pas tout répéter ce que nous avons dit à moult reprises, soit en commission, soit ici même en plénum. Nos objections se résument ainsi:

- 1) le doublement de l'IUS engendre un triplement de la population, ce qui n'est pas sans engendrer un risque d'engorgement des infrastructures du domaine public qui ne sont pas dimensionnées pour cela;
- 2) en acceptant ces dérogations, on crée des précédents, qu'il ne sera plus possible de refuser à d'autres;
- 3) si ces demandes de dérogation deviennent la règle, ce qui semble être le cas, les zones "villas" perdront de leur sens, se dénatureront, avec pour conséquence un remplacement de la verdure par du béton et du goudron.

Il convient donc que notre commission d'urbanisme, de mobilité et logement se penche sérieusement sur ce problème de densification à tout crin et élabore avec l'administration un règlement digne de ce nom, qui définisse précisément les conditions de construction dans ces quartiers.

Dans le cas d'espèce, au chemin de l'Avanchet à Cointrin, il faudra aussi une fois pour toute avoir le courage de prendre une décision politique définitive sur le "futur" de ces quartiers "villas" cointrinois et s'y tenir. Tant que cela ne se fait pas, le Conseil municipal restera dans l'arbitraire.

En ce qui nous concerne, nous refuserons toute demande de dérogations tant que cette décision politique n'aura pas été prise."

M. Hulliger relève que c'est la deuxième délibération de ce genre qui intervient en peu de temps, aussi a-t-il l'impression que ce n'est que le début d'une longue série de demandes d'augmentation de l'IUS en particulier à Cointrin. Il pense qu'il est important que le Conseil se définisse sur l'avenir de la zone villa en particulier et qu'il faudrait rapidement réunir une commission pour réfléchir à ce sujet. Il rappelle que l'augmentation de l'IUS de 25% à 40% qui a été accordée à l'angle Virginio-Malnati/Vieux-Bureau a débouché sur une construction ressemblant à un immeuble de deux à trois étages, ne correspondant plus forcément à l'appellation "villa" telle que perçue jusqu'à maintenant.

A Cointrin, il souligne qu'il y a beaucoup de parcelles de taille importante qui pourraient déboucher sur la construction d'une multitude de petits immeubles en cas d'augmentation de l'IUS à 40%; ce qui créerait un précédent et empêcherait de refuser toute demande d'augmentation d'IUS, dans le futur.

Tant qu'il n'y a pas de position claire et précise définie au sein du Conseil municipal par le biais des commissions, il déclare que son groupe refusera toute demande de dérogation d'IUS de 0,25 à 0,40.

M. Tremblet relève qu'il a bien entendu les demandes de ses collègues concernant la réunion d'une commission afin de se pencher sur cette problématique d'IUS et affirme que ce sujet sera abordé lors de l'élaboration du plan directeur cantonal.

Concernant ce cas en particulier, il relate que c'est un long dossier et qu'il y a eu plusieurs demandes d'autorisations pour plusieurs projets différents. Il rappelle également le moratoire qui a été imposé pendant plus de deux ans par le département cantonal aux propriétaires qui désiraient réaliser ce projet. Ce délai est maintenant écoulé et la zone n'a toujours pas changé. Il déclare que ce soir, il n'y a pas moyen de s'opposer à ce déclassement puisque les lois ne permettent pas de refuser la demande de ce propriétaire qui désire valoriser son terrain.

Bien qu'il ne soit pas opposé aux villas individuelles, il constate que maintenant de moins en moins de personnes ont les moyens de pouvoir se les offrir. Il estime que si l'on veut permettre à une certaine classe de la population de pouvoir acquérir une villa, il est nécessaire d'arriver à ce genre de procédure et d'augmenter au coup par coup l'indice d'utilisation du sol.

En ce qui concerne le PDC, il déclare que son groupe a toujours été favorable à une mixité des zones et du logement et qu'il est également favorable à préserver les quelques zones villas restantes sur la Commune, notamment par l'augmentation de l'indice du sol jusqu'à 0,4. Il conclut que son groupe soutiendra ce projet de délibération.

M. Haldemann déclare:

"Le groupe radical ne préavisera pas favorablement la requête en autorisation de construire mise en délibération ce soir. Les raisons de ce préavis négatif sont:

- le manque de planification de ce type de densification,
- le maintien d'une zone villa qui reste un poumon de verdure si l'indice d'utilisation du sol reste relativement bas.

En acceptant un indice proche de 0,4 avec des bâtiments bas, on risque d'avoir un sol complètement ou partiellement bétonné. Néanmoins, le groupe radical étudiera avec attention un éventuel déclassement de cette zone en zone 3 ce qui permettra une densification planifiée de ce périmètre."

M. Hubert déclare que le groupe UDC refusera également cette délibération pour les mêmes raisons évoquées jusqu'à présent.

Plus personne ne désirant prendre la parole, **M. Schweizer** soumet au vote la **délibération n° 2008-01a**

relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire No DD 101'731 – 14, 14A, 14B, 14C, chemin de l'Avanchet

Vu le dossier de requête en autorisation de construire No DD 101'731 au 14, 14A, 14B, 14C, chemin de l'Avanchet;

Vu la résolution n° 06/2007 pour le maintien de la 5ème zone (villas) à Cointrin;

Vu l'article 59, chiffre 4, alinéa b, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988;

Vu l'article 30, lettre s), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, logement et mobilité;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 4 mars 2008,

R E F U S E

PAR 18 NON ET 9 OUI

de préavisera favorablement la requête en autorisation de construire No DD 101'731, quant à un indice d'utilisation du sol de 39.7% souhaité par le requérant.

* * *

15. Résolution n° 2007-13a présentée par Marcel Dumalle, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relative à l'ouverture d'un crédit pour l'incitation aux contribuables de la commune de Meyrin à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un kit permettant la transformation d'un vélo courant en vélo à assistance électrique (VAE). Rapport de la commission environnement et énergie (Mme Boccard, DC)

Mme Boccard donne lecture de son rapport:

C'est à 18h30 que le président, M. Dumalle, ouvre la séance en saluant la présence de MM. Devaud, conseiller administratif délégué, Solai, secrétaire général, Chatelain, chef de service, et Mme Brunner, verbaliste.

En introduction, le président souligne que cette résolution est proposée dans le cadre des travaux du TCMC actuellement en cours sur notre commune et pour une durée de trois ans. De plus, l'utilisation d'un vélo à assistance électrique permet de réduire les émissions de CO2 et d'autres gaz toxiques aux effets néfastes pour la santé et l'atmosphère.

L'administration nous présente le dossier en incluant un certain nombre d'informations recueillies auprès des villes de Lausanne et de Neuchâtel qui ont toutes deux introduit un tel subventionnement communal.

A Lausanne, 350 vélos à assistance électrique vendus dont 140 en 2007 et à Neuchâtel environ 100 vélos vendus à assistance électrique.

Un certain nombre de communes romandes ont également fixé une participation individuelle de CHF 300.- par vélo.

Meyrin compte participer au subventionnement d'une cinquantaine de vélos par année sur trois ans, soit 150. Si le nombre devait excéder 150 vélos, le Conseil administratif pourrait revenir au Conseil municipal avec une délibération.

Afin que chacun puisse mieux évaluer ce qu'est un vélo à assistance électrique, le président nous informe qu'une journée d'informations, vente/bourse est organisée en date du samedi 5 avril prochain sur notre commune. Chacun pourra tester un vélo et poser les questions y relatives.

Le vélo à assistance électrique ne remplace pas les deux roues motorisées, mais aide en cas de pentes raides, surtout bien adaptés aux personnes moyennement sportives ou moins jeunes.

Quelques informations utiles: le coût d'un vélo oscille entre CHF 2'000.- et CHF 6'000.- ou un kit adaptable entre CHF 1'500.- et CHF 2'000.-. Le vélo à assistance électrique a une durée d'autonomie d'environ 50 km, donc un trajet Meyrin-centre Ville et retour est largement possible. La batterie peut être rechargée à domicile.

Vote:

Il est proposé d'attribuer un subventionnement de CHF 500.- par vélo.

Mise au vote du montant de CHF 500.-.

Ce montant de CHF 500.- par vélo est accepté par 7 oui, 2 contre et 1 abstention.

A qui s'adresserait ce subventionnement? Tout d'abord aux contribuables résidents.

La résolution 13/2007 est mise au vote: acceptation de la résolution à l'unanimité

Il est toutefois proposé d'étendre le subventionnement aux contribuables non-résidents avec un co-financement de la part des entreprises. Mais il est suggéré dans un premier temps que l'administration prenne contact avec les entreprises pour étudier et mettre en place un partenariat participatif qui pourrait être de part et d'autre de CHF 250.- par exemple.

Il est mis au vote "limiter la résolution aux résidents meyrinois dans un premier temps et d'étudier le partenariat avec les entreprises".

8 pour, 1 contre, 1 abstention.

M. Schweizer déclare que si le point 15 est accepté, il sera directement passé au point 16 pour en discuter, car ce dernier découle du point 15.

M. Dumalle fait la déclaration suivante:

"Lorsque au début du XX^{ème} siècle le vélocipède fut industrialisé, il détrôna rapidement le cheval, comme la voiture (beaucoup plus tard) détrôna la calèche. Au début des années cinquante, il fut à son tour relégué dans la catégorie des moyens de transport obsolètes et des objets utiles, mais démodés par le monde occidental. Aujourd'hui, le vélo refait son apparition en force et force est de constater que ses vertus ne sont de loin pas négligeables, d'autant plus que pour faire le lien entre les automobilistes sous entraînés et les cyclistes performants, on a inventé le vélo à assistance électrique (VAE).

En quelques mots comment ça fonctionne:

- comme un vélo normal si vous supprimez l'assistance électrique;
- en fonction de la pression sur les pédales et de la rotation de celles-ci, le mécanisme se met marche et aide à aller mieux;
- trois fois mieux qu'un vélo standard, surtout en côte et en faux plat avec l'assistance;
- selon les modèles entre 30 et 70 km d'autonomie, ce qui représente pour les Meyrinois qui travaillent en ville entre trois jours à une semaine sans rechargement;
- parlant de charge, la consommation d'un VAE étant de 1 kWh pour 100 km, la batterie que vous prenez avec vous, chez vous ou sur votre lieu de travail, ne coûtera que 13 cts en tarif de nuit ou 26 cts en tarif de jour et ceci en six heures de temps;

- le service après vente étant également un point important, notre résolution ne prend en compte que des vélos achetés dans le cadre de l'organisation NewRide projet soutenu par SwissEnergie dont je vous parlerai dans un instant;
- une autre préoccupation tout à fait légitime serait bien entendu la sécurité anti-vol. Les modèles proposés à la vente sont à double systèmes: blocage de la roue arrière et câble amovible à ancrer sur un point d'appuis, ainsi qu'une fermeture à clé pour la batterie. Il va sans dire que le succès de ce genre d'opération est lié à l'amélioration des places de parking actuelles pour ce genre de vélos;
- le prix: certes le VAE est cher, mais en relativisant les choses, il est en ville en concurrence directe avec les scooters et les motos, mettant le rapport financier deux fois plus intéressant au moins que le prix d'un véhicule motorisé sans parler du coût négligeable de fonctionnement estimé à 15 cts du km contre 50 cts pour un scooter;
- tout ça est super, mais comment fait-on pour essayer un de ces vélos me direz-vous? Dans le cadre de leurs activités, NewRide se déplace dans les communes avec leur stand afin de vous présenter et faire essayer ces drôles de machine. Il suffit de le leur demander, je m'en charge volontiers en coordination avec nos autorités;
- il y a des possibilités de crédit pour cet achat de vélo auprès de la banque Raiffeisen de Meyrin, au prix de 10,86%.

Un petit mot sur NewRide. C'est un projet soutenu par SwissEnergie pour encourager l'utilisation de véhicules peu gourmands en énergie. D'ailleurs, Meyrin comme quatre autres communes genevoises a adhéré à ce projet en 2008 dans la ligne de Meyrin "Cité de l'énergie".

Je ne voudrais pas terminer sans dire que le Conseil d'Etat, basé sur une motion du Grand Conseil, étudie actuellement l'encouragement à l'achat de deux-roues électriques (vélo et scooter) en partenariat avec les communes.

Je ne négligerai pas le point que Meyrin serait bien évidemment la première commune genevoise à aller dans ce sens pour l'acquisition de vélo électrique ainsi que pour la participation à leur achat."

Mme Riman désire savoir à qui s'adresse cette résolution, car il n'y a que 6% de la population qui utilise la mobilité douce. Vu également le prix du vélo électrique, soit un minimum de CHF 2'000.-, elle estime qu'un ménage moyen ne pourra pas se l'offrir, malgré la contribution communale de CHF 500.-. Elle demande si le but est l'utilisation du vélo pour les loisirs ou pour les déplacements d'ordre professionnel. Elle désire également connaître les garanties que la Commune aura à disposition pour savoir si les acquéreurs potentiels vont effectivement abandonner leur voiture, également lorsque le temps ne sera pas favorable à ce genre de déplacement.

Personnellement, elle affirme qu'elle est plutôt favorable à une promotion des transports publics. Elle déclare que les communes participant actuellement à ce genre d'achat le font pour un montant s'élevant à CHF 300.-. Elle ne pense pas que cette initiative soit la solution pour désengorger les routes de Meyrin, car peu de personnes vont opter pour le vélo électrique.

Elle conclut en affirmant que son groupe refusera ce projet, car il s'adresse à une minorité, c'est-à-dire à des gens qui ont les moyens de s'acheter un vélo électrique et qui n'ont pas besoin de la contribution communale.

M. Hulliger relate que lors de la présentation en commission du système des vélos électriques, il a appris beaucoup de choses. Il trouve l'idée intéressante, car cela permet à une petite partie de la population, qui en a les moyens, de troquer sa voiture contre un vélo qui ne fatigue pas trop. Il est néanmoins conscient qu'il ne va pas s'ensuivre un grand engouement pour ce genre de moyen de transport.

M. Hernot déclare:

"Dans un premier temps, cette résolution nous a paru quelque peu originale. En réfléchissant un peu, nous avons déjà exprimé dans cette assemblée que nous étions pour les messages clairs donnés à la population. Cette résolution affirme le désir d'inciter les Meyrinoises et les Meyrinois à modifier leur relation à la mobilité pour préserver notre environnement. C'est donc dans ce sens que le groupe socialiste soutiendra cette résolution et votera la délibération qui lui est associée."

Mme Riman désire savoir de quelle façon la Commune entend lutter contre les abus. Par exemple, elle demande comment la Commune va pouvoir vérifier si quelqu'un achète un vélo électrique et ne le revend pas deux mois après.

M. Haldemann déclare:

"Le groupe radical soutient globalement la résolution qui est proposée ce soir et qui propose de subventionner l'acquisition de vélo à assistance électrique aux habitants de la commune de Meyrin. En commission, nous avons bien noté que la majorité des vélos à assistance électrique valait de CHF 2'000.- à CHF 6'000.- et avons aussi entre-temps remarqué que les premiers prix commençaient à CHF 1'500.- et que certaines grandes surfaces en offraient même à CHF 700.- durant des périodes d'action commerciale. Aussi, proposons-nous deux amendements:

- nous souhaiterions que la subvention ne puisse être accordée que pour des vélos valant plus de CHF 2'000.-, étant donné que l'objectif est de soutenir l'achat d'un vélo relativement coûteux mais de bonne qualité et durable dans le temps;
- pour éviter toute dérive, nous souhaiterions que le ou la bénéficiaire de la subvention s'engage par écrit à ne pas vendre le vélo à un tiers dans un délai de deux ans sauf si ce dernier habite la commune de Meyrin.

M. Dumalle répond à Mme Riman en déclarant qu'elle est un peu pessimiste quant à la valeur humaine et déclare que tous ces sujets ont été évoqués. Il explique que l'on ne peut pas contrôler les gens et vérifier tout ce qu'ils font. Toujours est-il qu'un certain nombre de garde-fous ont été évoqués et il relève que les propositions émises par M. Haldemann sont très intéressantes.

Pour répondre aux propos de M. Haldemann, il déclare que l'association NewRide, qui soutient ce genre d'activités, propose un certain nombre de vélos de qualité et que cette résolution ne procédera pas au remboursement en cas d'achat de vélo de bas de gamme à CHF 700.- pour éviter toute dérive et privant les acquéreurs d'un service après-vente. Il précise que le premier prix pour l'un des vélos proposés par NewRide s'élève à CHF 2'000.-.

M. de Préville agrée les amendements proposés par M. Haldemann, mais sollicite toutefois que le montant de CHF 2'000.- soit ramené à CHF 1'500.-, car l'un des objectifs de cette résolution est d'aider à la baisse de prix de ce genre d'équipement.

Concernant le prix de cet achat, il rappelle qu'aujourd'hui des systèmes de télévision se vendent abondamment dans notre centre commercial à des Meyrinois à plus de CHF 3'000.-, aussi n'est-il pas inquiet pour les soucis financiers relevés par Mme Riman.

M. Brulhart n'est pas favorable à augmenter la participation communale pour un montant supérieur à CHF 2'000.-, car cela deviendrait difficile de convaincre les gens à participer à cette mobilité douce au-delà de ce prix. Il relève également que certaines personnes ne peuvent pas, pour des raisons de problèmes respiratoires notamment, utiliser un vélo ordinaire, aussi est-il favorable à cette résolution avec un montant de CHF 1'500.-.

Mme Boget tient à relever que dans cet hémicycle, il n'est pas possible de se référer à des marques (NewRide, Raiffeisen) et qu'il est important de s'en tenir exclusivement à des chiffres et des principes.

Mme Boccard déclare:

"Le groupe DC se prononcera en faveur du subventionnement de CHF 500.- par vélo à assistance électrique ou d'un kit permettant la transformation d'un vélo courant en vélo à assistance électrique. De plus, cette résolution est totalement en phase avec la fiche "mobilité douce" du plan directeur communal actuellement en consultation par la commission d'urbanisme.

Personnellement, je pense qu'il est important que la Commune diversifie aussi les prestations auprès des contribuables meyrinois. Certains bénéficient du centre sportif, d'autres de la patinoire, d'autres du boulodrome et je pense qu'il est intéressant pour la population que chacun y trouve son compte. Cela paraît peut-être beaucoup de donner CHF 500.- sur un montant de CHF 1'500.- ou CHF 2'000.-, mais d'autres bénéficient d'autres prestations qui finalement arrivent peut-être à une somme supérieure."

M. Schweizer soumet aux voix l'amendement proposé par M. Haldemann, à savoir de baisser à CHF 1'500.- le prix du vélo.

M. Tremblet donne lecture du point 1 qui a été modifié: "...contre présentation d'une facture d'au minimum CHF 1'500.- au nom d'un habitant de Meyrin-Cointrin".

Cet amendement est **ACCEPTÉ A LA MAJORITE EVIDENTE.**

M. Schweizer met alors au vote un deuxième amendement demandant l'interdiction de revente à moins de deux ans

M. Haldemann explique qu'il désire que le ou la bénéficiaire s'engage par écrit à ne pas revendre à un tiers dans un délai de deux ans.

M. de Préville approuve la proposition de M. Haldemann et révèle que selon une étude, il a été démontré que lorsque l'on fait signer ce genre d'engagement, on augmente le taux d'honnêteté de façon considérable.

Mme Boget explique qu'il y aura un certain nombre d'actes à mettre en place pour que les gens puissent toucher cette somme.

Mme Bordry donne lecture de l'amendement ainsi formulé:

"Par ailleurs, le bénéficiaire de cette subvention s'engage par écrit à ne pas revendre le vélo dans un délai de deux ans."

M. Schweizer met donc au vote cet amendement qui **EST ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Schweizer** soumet au vote la **résolution n° 2007-13a**

présentée par Marcel Dumalle, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relative à l'ouverture d'un crédit pour l'incitation aux contribuables de la commune de Meyrin à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un kit permettant la transformation d'un vélo courant en vélo à assistance électrique (VAE)

Vu les travaux du tram (TCMC) qui ont débuté et qui ralentissent la circulation des véhicules automobiles;

Vu l'absence de voies réservées pour le bus durant ces travaux;

Vu la nécessité de réduire les émissions de CO2 et autres gaz toxiques émis par les véhicules automobiles à benzine ou diesel, qui ont des effets dommageables sur la qualité de l'air et par là, sur la santé;

Vu les bénéfices pour la santé de pratiquer un sport régulièrement;

Vu le trafic de transit sur le territoire de la Commune qui ne va pas diminuer avant la mise en service du tram (TCMC);

Vu la distance et la dénivellation entre Meyrin et le centre-ville;

Vu la volonté de Meyrin de maintenir et d'améliorer son label "Cité de l'énergie";

Vu la promotion de vélos électriques par la commune de Meyrin lors de la semaine de la mobilité du 17 au 21 septembre 2007;

Vu l'engagement de la Commune pour un Agenda 21;

Vu le rapport de la commission environnement et énergie du 21 février 2008;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 4 mars 2008,

DECIDE

PAR 23 OUI, 3 NON ET 1 ABSTENTION

1. de demander au Conseil administratif de présenter rapidement un projet de délibération destiné à subventionner l'acquisition par les habitants de la Commune d'un vélo à assistance électrique ou d'un kit permettant la transformation d'un vélo courant en vélo à assistance électrique. Ces subventions seront versées sur la période 2008-2010, contre présentation d'une facture d'un minimum CHF 1'500.-, au nom d'un habitant de Meyrin-Cointrin et sera plafonnée à CHF 500.- par vélo ou kit. Par ailleurs, le bénéficiaire de cette subvention s'engage par écrit à ne pas revendre le vélo dans un délai de deux ans.
2. de demander au Conseil administratif d'étudier rapidement la possibilité d'inciter également les contribuables non-résidents de la Commune en collaboration avec les entreprises meyrinoises.

* * *

16. **Délibération n° 2008-10 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 75'000.- destiné à inciter des habitants de la commune de Meyrin à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un kit permettant la transformation d'un vélo courant en vélo à assistance électrique (VAE), et ceci sur la période de 2008 à 2010**

M. Tremblet signale qu'il faut modifier le point 2) comme suit:

"De fixer la subvention individuelle à CHF 500.- par demande remplissant les conditions fixées par la résolution n° 2007-13a."

Personne ne désirant s'exprimer, **M. Schweizer** soumet au vote la **délibération n° 2008-10**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 75'000.- destiné à inciter des habitants de la commune de Meyrin à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un kit permettant la transformation d'un vélo courant en vélo à assistance électrique (VAE), et ceci sur la période de 2008 à 2010

Vu les travaux du tram (TCMC) qui ont débuté et qui ralentissent la circulation des véhicules automobiles;

Vu l'absence de voies réservées pour le bus durant ces travaux;

Vu la nécessité de réduire les émissions de CO2 et autres gaz toxiques émis par les véhicules automobiles à benzine ou diesel, qui ont des effets dommageables sur la qualité de l'air et par-là, sur la santé;

Vu les bénéfices pour la santé de pratiquer un sport régulièrement;

Vu le trafic de transit sur le territoire de la Commune qui ne va pas diminuer avant la mise en service du tram (TCMC);

Vu la distance et la dénivellation entre Meyrin et le centre-ville;

Vu la volonté de Meyrin de maintenir et d'améliorer son label "Cité de l'énergie";

Vu la promotion de vélos électriques par la commune de Meyrin lors de la semaine de la mobilité du 17 au 21 septembre 2007;

Vu l'engagement de la Commune pour un Agenda 21;

Vu le rapport de la commission environnement et énergie du 21 février 2008;

Vu la résolution n° 2007-13a demandant au Conseil administratif de présenter rapidement un projet de délibération;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 4 mars 2008,

DECIDE

PAR 23 OUI, 3 NON ET 1 ABSTENTION

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 75'000.-** destiné à inciter des habitants de la commune de Meyrin à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un kit permettant la transformation d'un vélo courant en vélo à assistance électrique (VAE), et ceci sur la période de 2008 à 2010,
2. de fixer la subvention individuelle à CHF 500.- par demande remplissant les conditions fixées par la résolution n° 2007-13a,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 78.331 "Amortissement des crédits d'investissements" de 2009 à 2013,
5. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

La séance est suspendue de 20h35 à 21h10.

* * *

17. Résolution n° 2008-01 présentée par Ludovic Gremaud et Laurent Tremblet au nom du PDC, relative à la circulation des véhicules motorisés sur les chemins du Grand-Puits et du Bournoud suite à la fermeture de la route de Meyrin pour les travaux de la tranchée couverte de Meyrin et du TCMC

M. Gremaud déclare que cette résolution a été déposée avant que certaines mesures ne soient prises pour la circulation et affirme qu'il tient à son maintien. Il explique que suite aux travaux de la tranchée couverte et aux différents travaux préparatoires pour le TCMC, la circulation a été déviée sur l'axe de Meyrin-Est et Meyrin-Ouest. Un certain nombre de véhicules emprunte le petit chemin du Bournoud, transite à travers la Commune, afin d'arriver deux minutes plus vite au centre ville. Une bonne partie du trafic qu'il y avait sur la route de Meyrin est maintenant absorbée par les chemins du Bournoud et du Grand-Puits, chemins qui ne sont pas conçus pour affronter un tel afflux de véhicules.

Il relate que dans ce quartier il y a un certain nombre de familles et d'enfants qui passent par ces chemins pour aller à l'école de Meyrin-Village et à celle de Monthoux et relève la vitesse excessive de certains véhicules sur cet axe dont la vitesse moyenne a été calculée à 60 km/h.

Il dit être sensible à garder l'accès pour les commerces, mais ne pense pas que les véhicules empruntant cet axe, que se soit les travailleurs du CERN ou les frontaliers, s'arrêtent pour aller chez ces commerçants, ceux-ci ne faisant que transiter par cet endroit. Personnellement, il relate que s'il doit faire le choix entre un magasin et un enfant tué sur la route, il choisira l'enfant.

Il tient à remercier le Conseil administratif et notamment le service de sécurité municipale qui ont déjà entrepris un certain nombre de mesures, surtout sur le chemin du Bournoud avec les différents contrôles qui ont été effectués au croisement Grand-Puits/Virginio-Malnati. Aussi propose-t-il un amendement à sa résolution, au point 1, qui stipulerait: "de charger le Conseil administratif d'entreprendre toutes les mesures qu'il estimera nécessaire pour que la circulation sur le chemin du Bournoud, ainsi que le chemin du Grand-Puits dans sa partie entre le chemin Antoine-Verchère et la rue Virginio-Malnati, reste une desserte de quartier et non un axe de transit".

M. Devaud relate qu'avec le service des ASM, il y a une observation quotidienne de la circulation à ces endroits, également en collaboration avec le département des travaux publics et l'OCM. Il ajoute qu'il a été délibérément décidé d'observer de manière régulière et fréquente la circulation et les conséquences du type de circulation qui se passe sur ces axes afin de prendre des mesures permettant de limiter la circulation et d'améliorer la sécurité des piétons.

Au niveau du Bournoud, il explique qu'un aménagement a déjà été fait par la création de places de parking sur la route, ainsi que par l'installation de bidons rouge et blanc, ce qui permet d'atténuer de manière assez importante la circulation.

Quant au Grand-Puits, il s'agira également d'envisager l'implantation de parking sur la route, tout en permettant l'utilisation de parking supplémentaire pour l'accès au RER.

Concernant la signalisation routière, il indique que des mesures seront également prises afin d'améliorer la circulation et les axes de détournement de façon à trouver à terme une solution satisfaisante pour tous.

L'Etat et l'OCM avaient préconisé des solutions pour palier le détournement de 25'000 véhicules par jour, solutions qui ont été appliquées; il faut maintenant attendre un certain temps d'adaptation.

Pour conclure, il relate que le nécessaire est fait chaque jour, avec les services communaux concernés, afin d'améliorer la situation le plus rapidement possible. Il pense que la sécurité est certes importante, mais qu'il faut également prendre en compte le déplacement de personnes qui doivent se déplacer pour leur travail, ainsi que les commerçants de cette zone qui tentent de défendre leur gagne-pain.

M. Gremaud précise que c'est par souci des commerçants qu'il a fait un amendement au point 1 qui ne précise plus "riverains autorisés". Vu l'urgence, il propose un vote immédiat de sa résolution et non pas un renvoi en commission.

M. Hulliger relève la problématique circulaire assez épineuse. Il lui semble que le PDC avait déposé une délibération demandant des mesures d'accompagnement en vue du blocage du centre du village suite à la réalisation de la tranchée couverte et constate que ces mesures ont été largement insuffisantes. Concernant le chemin du Bournoud, il constate que les installations qui ont été faites limitent fortement le transit, mais empêchent tout croisement de véhicule entre le haut et le bas du Bournoud. Il se demande si l'installation a été vraiment réfléchie, car lorsque l'on s'engage dans le chemin du Bournoud, on ne voit pas les véhicules qui descendent, ce qui engendrera inévitablement un blocage de la circulation. Il demande s'il est possible de modifier cet aménagement de manière à pouvoir croiser au milieu du chemin du Bournoud sans bloquer toute la circulation.

En ce qui concerne l'appellation "riverains autorisés", il se demande si elle s'applique uniquement aux résidents de la rue à l'entrée de laquelle se trouve le panneau ou s'il est possible de délimiter un quartier et mettre ces panneaux à l'entrée de ces artères. Il suggère de les mettre au début du chemin du Grand-Puits, depuis le Bois du Lan, en bas du chemin du Bournoud, à la hauteur des chemins Emma-Kammacher et du Vieux-Bureau.

M. Sansonnens explique que, concernant l'aménagement du chemin du Bournoud, celui-ci doit permettre l'accès au centre du Village, pour les habitants, ainsi que pour les commerces, aussi l'appellation "riverains autorisés" ne permet pas l'accès aux commerces.

Concernant le chemin du Bournoud, il explique qu'il s'agit d'un projet cantonal et que c'est l'OCM, à la demande des différents services communaux, qui a créé cet aménagement dont le but fondamental est de décourager les automobilistes à passer par cet endroit. Si maintenant on élargit la route pour favoriser les croisements, cela débouchera sur une augmentation du trafic sur ce tracé.

Il explique qu'il habite au chemin de la Tour et que durant quelques jours il ne pouvait même pas rentrer sur le chemin du Bournoud en raison de la densité du trafic. Il relate que depuis deux jours, il a réussi à sortir sans trop de difficulté.

Il répète que le seul moyen d'empêcher les gens de passer, c'est d'augmenter les chicanes puisqu'on ne peut pas leur interdire le passage. De plus, il est impensable d'interdire l'accessibilité aux commerces, sachant que l'Etat et le DCTI, se sont engagés à faciliter l'accès des clients dans ce secteur. Il conclut que le but est de décourager les gens à transiter par ce chemin, tout en assurant l'accès aux commerces.

M. Devaud tient à préciser que la poste de Meyrin-Village est utilisée par toutes les entreprises de la zone industrielle et que toutes les boîtes postales doivent être accessibles à celles-ci. Il explique que, soit ces personnes viennent par la route du Mandement, soit elles viennent par le Grand-Puits, mais quel que soit le secteur choisi, ces personnes devront circuler à cet endroit.

Il relate qu'il a déterminé avec M. Donzé une campagne d'information pour convaincre les utilisateurs d'éviter ces voies s'ils ne doivent pas impérativement passer par là, or il n'y a pas de base juridique pour mettre cette zone en "riverains autorisés".

Il explique qu'une patrouilleuse scolaire a été affectée à ce secteur afin d'assurer la sécurité des écoliers.

Il conclut en relatant qu'il ne pense pas qu'il faille renvoyer cette résolution en commission car le Conseil administratif se penche déjà sur ce dossier et cela ne le fera pas avancer plus vite. Il s'engage toutefois à donner mensuellement, dans le cadre des séances plénières du Conseil municipal, des nouvelles sur l'évolution du trafic dans ces quartiers.

M. Hulliger demande qu'elles sont les conditions routières pour établir une zone à 20 km/h dans ces quartiers.

M. Sansonnens lui répond que lorsque les installations seront mises en place au Grand-Puits, cela sera véritablement une zone 30. Il informe que pour créer une zone 20, il faut supprimer les trottoirs et les passages piétons.

Mme Bordry signale que la même situation est vécue à la rue de la Prulay où il y a également énormément de trafic. Elle rappelle qu'elle avait demandé au niveau du Bureau qu'il y ait une indication claire indiquant que la déviation pour aller sur Genève part sur le route du Nant-d'Avril ou sur l'avenue Louis-Rendu.

M. Sansonnens tient à préciser qu'au croisement de la route du Mandement et de la route de Meyrin, il y a des feux où les temps de passage ont été modifiés afin de favoriser le "tourné" en direction de la route du Mandement et la route du Nant-d'Avril. Aussi le temps de passage pour un véhicule voulant aller tout droit, est de six secondes actuellement, ce qui permet le passage de six à sept voitures par cycle de la signalisation lumineuse.

M. Devaud précise que les Conseils administratifs du Grand-Saconnex, de Vernier et de Satigny ont également observé sur leur territoire une nette augmentation du trafic. Il conclut que la répartition des 25'000 véhicules qui transitaient par la route de Meyrin s'est non seulement faite sur certains quartiers de Meyrin, mais également sur les communes avoisinantes.

Il relève que les gens cherchent par leurs propres moyens, les possibilités de circuler le plus vite possible dans tous les coins du canton. Cependant, il déclare que dans la zone de la rue Lect et à la sortie à l'arrière de l'aéroport, les conditions d'aménagement sont très satisfaisantes. Il ajoute qu'un aménagement supplémentaire sera effectué du côté de la descente de St-Genis afin d'y améliorer la signalisation.

M. Schweizer signale que les poids lourds vont être interdits sur les chemins du Grand-Puits et du Bournoud, ainsi que dans le coeur du village. Il continue en relatant que les commerçants doivent bien continuer à vivre, qu'ils sont conscients du besoin de sécurité pour les piétons et les cyclistes et qu'ils ont apprécié les mesures prises pour ralentir la circulation sur le chemin du Bournoud et du Grand-Puits.

Il continue en relatant que les travaux n'en sont qu'à leurs débuts, mais que les commerçants souffrent déjà de la baisse de fréquentation. Pour illustrer ses propos, il cite le cas d'un garage qui vendait pour CHF 3'000.- d'essence par jour, maintenant il n'en vend plus que pour CHF 600.-. Ce garage ayant 16 employés, il se demande déjà pendant combien de temps il va pouvoir tous les garder.

Il conclut que d'un côté comme de l'autre, il y a des sacrifices à faire et que la sécurité n'a pas de prix.

Mme Ecuyer relate que la rue François-Besson sert aussi de route de passage et que sortir de l'avenue de Vaudagne est devenu très fastidieux et très long.

Mme Revillet déclare que cette résolution devrait être plutôt une motion puisqu'elle s'adresse au Conseil administratif.

Elle donne ensuite lecture de sa déclaration:

"La fermeture de la route de Meyrin a amené et amènera encore des problèmes de circulation. D'après ce que j'ai pu constater personnellement et entendre de différentes sources, les mesures prises sont, dans l'ensemble, adéquates. Il est clair que la direction des travaux, le DCTI, l'OCM et la sécurité municipale ont bien préparé ce grand chambardement.

Une mention toute particulière à nos agents de sécurité municipale qui se postent aux endroits sensibles et font en sorte que les automobilistes utilisent les itinéraires de déviations prévus. Ces nouvelles habitudes ne peuvent pas se prendre en un jour et les automobilistes, après avoir tenté des itinéraires de raccourcis, se résigneront à des changements et complications qui dureront ces deux prochaines années. Nous comprenons les préoccupations des habitant-e-s du Village, mais sommes certain-e-s qu'ils peuvent avoir confiance en nos agents municipaux qui font tout ce qu'ils peuvent pour gérer au mieux cette situation.

Le groupe socialiste ne soutiendra pas cette résolution."

M. Chambers souligne une petite bulle dans la résolution et déclare qu'il manque à la suite de "vu la durée sur laquelle les travaux vont s'étendre", "le Conseil municipal, dans sa séance du 4 mars, décide...".

De plus, il demande si la direction du chantier qui est citée dans le point 3, n'est pas plutôt le maître d'oeuvre, le maître d'ouvrage ou l'office cantonal de la mobilité. Il désire connaître les compétences de la direction du chantier et ses pouvoirs d'action. Aussi, suggère-t-il de remplacer "la direction du chantier" par "les autorités compétentes".

M. Gremaud ajoute que la problématique de la vitesse touche également le chemin du Grand-Puits et la rue de la Prulay. En réponse à la proposition de motion de Mme Revillet, il déclare ne pas être d'accord avec celle-ci. Il explique que pour lui une motion c'est une demande au Conseil administratif d'étudier un objet et de donner une réponse dans un délai de six mois. Or, il s'agit ici de venir avec des idées et de demander au Conseil administratif de les mettre en application.

M. Tschudi se demande pourquoi les voitures ne suivent pas les indications de contournement proposées. Soit elles ne le savent pas car les indications ne sont pas assez claires, soit parce qu'elles imaginent être plus rapides en utilisant leur tracé qui traversent des zones d'habitation. Il croit que la solution c'est de ralentir suffisamment la circulation pour forcer les automobilistes à utiliser le contournement proposé.

Ce qui le dérange dans cette résolution, c'est de limiter les mesures à une seule route ce qui déplacera le flux automobile sur d'autres routes. Aussi suggère-t-il de demander au Conseil administratif d'installer une signalisation plus claire et de prendre des mesures pour ralentir la circulation sur les rues de la Prulay, de Vaudagne, François-Besson, De-Livron, afin de dissuader les automobilistes d'utiliser ces rues.

Il est prêt à voter cette résolution pour autant que celle-ci ne renvoie pas une partie du trafic dans l'autre partie de la Commune et désire qu'elle soit reformulée en y incluant les autres rues concernées.

M. Hulliger demande si la Commune va servir de parking de délestage durant le salon de l'automobile.

M. Schweizer informe que des panneaux sont en train d'être réalisés pour mieux orienter la circulation, car à certains endroits la signalisation est assez mauvaise. Il ajoute que le Conseil administratif s'occupe activement des problèmes de circulation et que les services communaux suivent de très près les services de l'Etat.

M. Gremaud déclare qu'il adhère complètement aux propos de M. Tschudi et qu'il est prêt à modifier sa résolution en conséquence.

M. Devaud annonce qu'un des grands axes qui est sous-occupé actuellement est celui qui part du grand carrefour et qui continue sur la rue des Vernes. Il a donc été demandé à l'OCM un fléchage plus important afin d'encourager les automobilistes à emprunter cette voie.

M. Charpier propose de voter telle quelle cette résolution, mais de quand même réunir la commission afin d'en discuter.

M. Schweizer rappelle que les travaux de la tranchée vont durer trois ans et que l'inauguration pour la tranchée et le tram sur la route de Meyrin est prévue en décembre 2010.

M. Brulhart appuie les propos de M. Charpier demandant la convocation d'une commission.

M. Tremblet annonce avoir pris en compte les arguments de tout le monde et propose le texte suivant dans l'intitulé: "...relative à la circulation des véhicules motorisés sur les chemins de desserte des différents quartiers de Meyrin suite à la fermeture de la route de Meyrin pour les travaux de la tranchée couverte et du TCMC".

Il ajoute que le point no 1 est à remplacer complètement par: "de charger le Conseil administratif d'entreprendre toutes les mesures qu'il estimera nécessaire pour que la circulation sur le chemin du Bournoud, le chemin du Grand-Puits, la rue de la Prulay, l'avenue de Vaudagne, la rue De-Livron et la rue François-Besson restent des dessertes de quartier et non des axes de transit".

Quant au point 3, il ajoute qu'il conviendra de remplacer "à la direction du chantier" par "aux autorités compétentes" comme proposé par M. Chambers.

M. Schweizer met donc au vote la totalité des amendements proposés, ce qui **EST ACCEPTE A L'UNANIMITE.**

M. Charpier rappelle sa proposition de convoquer rapidement la commission concernée afin de se pencher sur ces problèmes de circulation.

M. Schweizer lui répond que c'est la commission sécurité qui est concernée et que, en tant que président, il prend note de sa demande et promet de convoquer une commission sécurité à ce sujet.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Schweizer** soumet au vote la **résolution no 2008-01**

présentée par Ludovic Gremaud et Laurent Tremblet, au nom du PDC, relative à la circulation des véhicules motorisés sur les chemins de desserte des différents quartiers de Meyrin suite à la fermeture de la route de Meyrin pour les travaux de la tranchée couverte et du TCMC

Vu la fermeture de la route de Meyrin suite aux travaux de la tranchée couverte et du TCMC;

Vu le volume de trafic que la route de Meyrin absorbait (~23'000/jour);

Vu le transfert d'une partie de ce trafic via le chemin du Bournoud et le chemin du Grand-Puits;

Vu la mauvaise signalisation des itinéraires de déviation mis en place pour le trafic de transit;

Vu la vitesse des véhicules sur cet axe, et ce malgré la mise en place d'une signalisation "30 km/h" sur le chemin du Bournoud;

Vu la faible capacité de véhicule que peuvent normalement absorber ces rues;

Vu le manque de sécurité pour les habitants des quartiers desservis par ces deux rues;

Vu la durée sur laquelle les travaux vont s'étendre;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 4 mars 2008,

D E C I D E

PAR 25 OUI ET 1 ABSTENTION

1. de charger le Conseil administratif d'entreprendre toutes les mesures qu'il estimera nécessaires pour que la circulation sur le chemin du Bournoud, le chemin du Grand-Puits, la rue de la Prulay, l'avenue de Vaudagne, la rue De-Livron et la rue François-Besson restent des dessertes de quartier et non des axes de transit,
2. de charger le Conseil administratif d'étudier la possibilité d'introduire des mesures de ralentissement du trafic sur le chemin du Grand-Puits afin d'y faire baisser la vitesse,
3. de demander aux autorités compétentes de repenser la signalisation mise en place pour orienter le trafic de transit sur les itinéraires de déviation prévus pour le trafic de/vers le CERN et la frontière.

[M. Osmani est absent au moment du vote.]

* * *

18. Résolution n° 2008-02 proposée par les Verts de Meyrin-Cointrin et les partis socialiste, démocrate-chrétien, radical, A gauche toute, UDC et Alliance des indépendants meyrinois, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude en vue de la construction d'une maison intergénérationnelle pour tous

Mme Bordry explique qu'il y a en fait trois résolutions mais celles-ci n'étant pas parvenues à temps au secrétariat général, seule celle mentionnée en titre a été intégrée à l'ordre du jour de la séance.

Elle explique qu'une visite de la Maison Vaudagne, en février dernier, a été organisée pour la commission sur demande des professionnels et du comité de la Maison Vaudagne qui désiraient que la commission se rende compte sur place des conditions de travail et des conditions d'accueil des enfants et des adolescents.

Elle relate que lors de cette visite, la commission s'est rendue compte qu'il y avait des problèmes de surcharge et de surnombre au niveau de l'accueil des enfants et des adolescents et qu'il y avait aussi des problèmes de cuisine et de sanitaires non adaptés, ainsi que des problèmes de sécurité. Visite qui a débouché sur les trois résolutions proposées ce soir.

Elle explique qu'une résolution concerne les travaux immédiats qui devraient être faits à la Maison Vaudagne au niveau de la sécurité, de l'hygiène, d'adaptabilité et les questions relatives à l'amiante.

La deuxième résolution concerne la demande de solutions transitoires pour essayer de décharger la Maison Vaudagne de la surcharge d'accueil des enfants et des adolescents. Cette résolution demande des locaux supplémentaires.

Enfin, la dernière résolution qui, à plus long terme, demande d'étudier l'ouverture d'un crédit pour la construction d'une maison intergénérationnelle pour tous. Avec la construction du quartier des Vergers, il faudra prévoir une capacité d'accueil plus grande pour les enfants et les adolescents et pourquoi pas ne pas élargir cet accueil à tous.

En conclusion, **Mme Bordry** demande le vote immédiat de ces trois résolutions.

Mme Ecuyer s'enquiert pour savoir s'il s'agit de construire un nouveau bâtiment, car, dans ce cas, elle déclare qu'il s'agit de "musique d'avenir" qui découlera directement de la construction du quartier des Vergers.

Mme Bordry confirme qu'il s'agit bien d'un projet à long terme qui ne demande rien d'immédiat.

M. Devaud déclare qu'il y a 177 millions dans le plan des investissements et que les services communaux n'ont la possibilité que de traiter 30 millions par année. Il annonce que les demandes déposées sont enregistrées, mais qu'il faudra un certain temps avant qu'elles ne puissent être traitées.

Par rapport à la demande en locaux, il affirme qu'il a aujourd'hui des demandes en attente pour plus de 24'000 m² et précise que la salle omnisports en fait partie ainsi que toutes les autres demandes qui font l'objet de résolutions. Il souligne que le Conseil devra se déterminer sur les priorités à donner à toutes ces demandes pour leurs études, ainsi que pour leurs réalisations.

Mme Boget remercie les membres de la commission ayant participé à cette réflexion et pense qu'aujourd'hui, il est important d'entreprendre la réflexion qui permettra de planifier les installations qui seront nécessaires dans les années à venir. Elle relève qu'aujourd'hui, il y a une grande pénurie de locaux pour le monde associatif et pour toutes les structures dont le but est de soulager et aider les familles dans l'organisation de leur vie quotidienne. Elle souligne le bouleversement qui va intervenir ces prochains mois dans la journée des enfants avec l'instauration de la semaine de cinq jours de scolarité, ainsi que de la journée continue qui engendreront la modification des endroits d'accueil de ces enfants. Elle relève qu'aujourd'hui les capacités d'accueil au restaurant scolaire sont déjà limitées et qu'il n'est plus possible d'accueillir de manière occasionnelle les enfants.

M. Sansonnens suggère de renvoyer ce dossier en commission afin d'obtenir une image plus précise des besoins et de fixer des limites. Avant de planifier une étude, il explique qu'elle doit être préalablement préparée et qu'une discussion doit être engagée afin de se déterminer sur un cahier des charges et sur l'implantation de l'ouvrage.

M. Tschudi, dans le cadre de l'étude d'un plan directeur communal, déclare que la commission a pris connaissance d'un réel besoin et d'un réel manque dont le Conseil municipal n'avait peut-être pas conscience jusqu'à présent.

Il relève qu'à travers le vote de cette résolution, il est donné un message politique clair demandant un crédit d'étude qui tienne compte de besoins qui ont sûrement déjà été identifiés par les services communaux par le biais notamment des assistantes sociales.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Schweizer** soumet aux voix la proposition de vote immédiat, **CE QUI EST ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

Le président procède alors à la mise au vote de la **résolution n° 2008-02**

proposée par les Verts de Meyrin-Cointrin et les partis socialiste, démocrate-chrétien, radical, A gauche toute, UDC et Alliance des indépendants meyrinois, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude en vue de la construction d'une maison intergénérationnelle pour tous

Vu la rencontre de la commission sociale avec l'équipe de professionnels et membres du comité de la Maison Vaudagne faite en date du 8 janvier, où une situation critique nous a été dressée;

Vu leurs demandes antérieures sur la nécessité de "démultiplier" les lieux de prise en charge des enfants le soir après l'école et durant les vacances scolaires;

Vu le nombre croissant d'enfants fréquentant la Maison Vaudagne à divers moments de la journée;

Vu la liste d'attente toujours plus longue pour la prise en charge des enfants le soir après l'école et durant les vacances scolaires;

Vu la nécessité grandissante des parents de trouver des moyens de garde pour leurs enfants durant l'accueil du soir et les vacances scolaires;

Vu la saturation des cuisines scolaires et la KFête sur notre commune pour le repas de midi et le projet du DIP d'horaire continu à l'école;

Vu le manque crucial de locaux pour accueillir d'autres populations: aînés, jeunes, et associations;

Vu les nouveaux quartiers qui vont se développer à Meyrin et faire augmenter la population;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 4 mars 2008,

D E C I D E

PAR 26 OUI et 1 ABSTENTION

De demander au Conseil administratif de présenter rapidement un projet de délibération destinée à financer l'étude pour cette maison intergénérationnelle pour tous, sur divers emplacements possibles.

18a) **Résolution no 2008-07 présentée par A gauche toute, le parti socialiste, les Verts, l'Alliance des indépendants meyrinois, le parti démocrate-chrétien, le parti radical et l'UDC relative à l'ouverture d'un crédit destiné à des travaux de rénovation et d'aménagement à la Maison Vaudagne**

M. Schweizer soumet aux voix le vote immédiat de la **résolution n° 2008-07**, proposition qui est **APPROUVEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

M. Chambers estime qu'il aurait été intéressant de renvoyer cet objet en commission pour étude, afin de connaître les travaux à réaliser, ainsi que les montants y relatifs.

M. Hulliger précise qu'en votant cette résolution, ce n'est pas un crédit qui est voté, c'est une demande au Conseil administratif de présenter un projet de délibération. C'est seulement lors du renvoi en commission du crédit de la délibération qu'il pourra être débattu de la pertinence de ces travaux. Aussi ne voit-il pas d'intérêt à renvoyer cette résolution en commission.

Mme Rimani tient à rappeler qu'il ne s'agit pas de travaux de rénovation, mais de travaux urgents pour sécuriser les lieux.

Mme Hayes déclare:

"Vu la vétusté des locaux et le nombre toujours croissant d'enfants qui fréquentent la Maison Vaudagne, qui est effectivement un peu âgée, il s'avère de grande urgence de procéder à certains travaux afin de sécuriser certaines installations.

Mon groupe soutiendra donc ces travaux à réaliser très rapidement."

Plus personne ne désirant s'exprimer, le président soumet au vote la **résolution no 2008-07**

présentée par A gauche toute, le parti socialiste, les Verts, l'Alliance des indépendants meyrinois, le parti démocrate-chrétien, le parti radical et l'UDC relative à l'ouverture d'un crédit destiné à des travaux de rénovation et d'aménagement à la Maison Vaudagne

Vu la rencontre de la commission action sociale et jeunesse avec l'équipe de professionnels et les membres du comité de la Maison Vaudagne en date du 8 janvier 2008;

Vu la vétusté de certaines installations préjudiciable à l'organisation des activités;

Vu le risque inhérent d'accidents;

Vu le manque de sanitaires à la taille des enfants;

Vu le nombre important d'enfants fréquentant ce lieu;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 4 mars 2008,

D E C I D E

PAR 26 OUI ET 1 ABSTENTION

de demander au Conseil administratif de présenter dans les plus brefs délais un projet de délibération relatif à l'ouverture d'un crédit destiné aux travaux indispensables de rénovation et transformation à la Maison Vaudagne.

18b) **Résolution n° 2008-08 proposée par le parti socialiste, les Verts de Meyrin-Cointrin, le parti démocrate-chrétien, le parti radical, A gauche toute, l'UDC et l'Alliance des indépendants meyrinois concernant le centre de loisirs de la Maison Vaudagne**

M. Schweizer soumet au vote la proposition de vote immédiat de **la résolution n° 2008-08**.

Cette proposition est **APPROUVEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Mme Bordry explique que cette résolution permettra dans les mois à venir de pouvoir délester la surcharge de la Maison Vaudagne en terme d'accueil des enfants et des adolescents avant la construction d'une autre structure. Elle relève que les travaux permettront de sécuriser et de réaliser le minimum vital pour accueillir les enfants, mais ne résoudront pas la problématique de la surcharge. Pour ces raisons, elle recommande le vote immédiat.

Plus personne ne voulant s'exprimer, le président soumet au vote la **résolution n° 2008-08**

proposée par le parti socialiste, les Verts de Meyrin-Cointrin, le parti démocrate-chrétien, le parti radical, A gauche toute, l'UDC et l'Alliance des indépendants meyrinois concernant le centre de loisirs de la Maison Vaudagne

Vu le nombre important d'enfants qui fréquente ce lieu;

Vu le volume d'activités qui se déroulent dans ce centre;

Vu le manque de sanitaires;

Vu le danger encouru par les enfants devant emprunter les escaliers raides et étroits pour accéder aux étages;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 4 mars 2008,

D E C I D E

PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

de demander au Conseil administratif de proposer rapidement des solutions transitoires en terme de locaux supplémentaires pour décharger en partie la Maison Vaudagne.

19. **Résolution n° 2008-03 proposée par Geneviève Bordry au nom des Verts de Meyrin-Cointrin pour l'organisation d'une journée des associations sur la commune de Meyrin**

et

20. **Résolution n° 2008-04 proposée au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, relative à un nouveau concept d'accueil des nouveaux arrivants sur la commune de Meyrin.**

M. Schweizer recommande le renvoi de ces résolutions en commission en information et communication élargie.

Mme Bordry estime que cela ne vaut pas la peine d'ouvrir les débats maintenant vu que le renvoi en commission élargie est préconisé.

M. Schweizer soumet donc au vote le renvoi de la **résolution n° 2008-03** et la **résolution n° 2008-04** en **commission information et communication élargie**.

Cette proposition **EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE.**

* * *

21. **Résolution n° 2008-05 présentée par la commission d'urbanisme, mobilité et logement, relative à l'aménagement d'une piste cyclable entre les Avanchets et le restaurant de l'Aviation**

M. Tremblet explique que, lors de l'étude du plan directeur communal, il a été également étudié la problématique de la mobilité douce sur la route de Meyrin. En ce moment, il relate que les cyclistes doivent traverser la passerelle pour descendre le long de la route de Pré-Bois, traverser la route de Pré-Bois, traverser vers le casino sur la passerelle à travers Cointrin pour revenir ensuite à la hauteur du bowling et continuer sur les nouvelles pistes cyclables le long de la route de Meyrin entre le tronçon du terminus du tram et le carrefour du Bouchet.

Il a donc été constaté qu'il n'y avait pas de piste cyclable sur la route de Meyrin, ni maintenant, ni une fois les travaux terminés, sur un petit tronçon et que cela engendrait un grand détour; ce qui n'est pas très attractif pour les cyclistes. Il semble donc nécessaire de prévoir une piste cyclable sur cette partie de la route de Meyrin, d'où la résolution présentée ce soir.

M. Sansonnens ajoute que l'administration a préparé ce projet de résolution à la demande de la commission d'urbanisme et précise que le Conseil administratif préconise le vote immédiat.

M. Schweizer soumet donc aux voix la proposition de vote immédiat, ce qui **EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE.**

M. Chambers déclare qu'il est favorable à la création d'une piste cyclable, bien que la formulation de la résolution ne soit pas très claire car il est noté que l'on souhaite une piste cyclable entre les Avanchets et le restaurant de l'Aviation. Or, il précise qu'actuellement, il y a une piste cyclable à cet endroit, mais qu'il est souhaité d'en créer une sur la route de Meyrin. Aussi faut-il préciser dans le "décide" "l'axe qui est le long de la route de Meyrin entre les Avanchets et le restaurant de l'Aviation".

Il lui semble également que la piste cyclable se situant le long de la route de Meyrin après Tag Aviation, en direction de Meyrin, est condamnée à disparaître et se demande qu'elles sont les possibilités pour maintenir cette piste cyclable.

M. Dumalle donne lecture de sa déclaration:

"Je ne voudrais pas paraphraser la résolution, mais j'aimerais mettre en évidence qu'à l'heure où la ville pense à un "péage urbain", à interdire les véhicules les plus polluants au centre et d'autres possibilités pour restreindre le trafic. A l'heure où Meyrin planche sur son plan directeur communal pour les 20 à 30 ans à venir, à l'heure où l'on transforme les rues et la route de Meyrin pour faire passer un tram pour les 20 à 30 ans à venir, il est effarant de constater que rien n'a été prévu pour l'utilisation du vélo et que ce dernier n'y a pas sa place, du moins sur le tronçon Avanchets-Aviation.

La remarque topographique de M. Chambers est tout à fait pertinente, car il y a effectivement une piste cyclable qui fait environ 2 km de détour, mais ça c'est un détail.

Aberration certainement et stupéfaction au sein de la commission urbanisme, mobilité et logement laquelle a clairement tranché pour l'encouragement de la mobilité douce dans le cadre du développement durable de la Commune. Ayant moi-même eu récemment l'occasion de consulter les plans avec la commission technique de Pro Vélo Genève, ainsi qu'avec la direction de l'Office cantonal de la mobilité, nous sommes tous convaincus du bien-fondé d'une piste cyclable si possible sécurisée le long du parcours de Cornavin à Meyrin-Village. Aussi bien Pro Vélo que l'OCM ont besoin de l'appui des autorités meyrinoises pour imposer cette demande. Et surtout, que l'on ne nous dise pas que c'est trop tard alors que les propositions techniques de Pro Vélo Genève allant dans le sens exposé pour une piste cyclable sécurisée sont parvenues aux intéressés à fin 2005 déjà.

En vous remerciant d'avance pour le soutien que vous apporterez à cette résolution."

Mme Ecuyer déclare:

"Bien que le tronçon incriminé de cette route cantonale se trouve sur la commune de Vernier, se sont surtout les cyclistes meyrinois qui utilisent la piste cyclable sur l'axe Meyrin-Genève. Il est donc indispensable de prévoir un tracé protégé. C'est pourquoi le groupe radical soutiendra cette résolution."

M. Hernot fait part de la prise de position de son groupe:

"Cette résolution va dans le même sens que celle présentée tout à l'heure concernant la mobilité douce avec les vélos électriques: développer l'utilisation de moyens de transports respectueux de l'environnement. A cet aspect s'ajoute celui de la sécurité des usagers. La réalisation de cette piste cyclable posera très certainement des problèmes techniques importants au vu de la configuration du terrain à hauteur du carrefour de Blandonnet, mais le groupe socialiste estime qu'il faut proposer une voie agréable et sécurisée aux utilisateurs de ce mode de déplacement en particulier aux étudiants qui se rendent dans les établissements scolaires post obligatoires de la région du Bouchet. Le groupe socialiste votera cette résolution."

En réponse à M. Dumalle, **M. Gremaud** tient à préciser qu'il n'y a pas vraiment 2 km de détour actuellement et que cette résolution va dans la direction du développement durable, de la mobilité douce, etc. Il relève l'importance de prêter une attention particulière à une piste cyclable sécurisée et estime que cela risque d'être problématique à la hauteur du magasin Carrefour. Il déclare que le groupe démocrate-chrétien soutiendra bien évidemment cette résolution.

M. Hulliger relate que vu que l'on a accordé un crédit pour les vélos électriques, cela paraît évident de leur donner l'occasion de circuler correctement sur cette piste.

Il lui paraît judicieux d'offrir des conditions sécurisées aux cyclistes pour aller le plus rapidement possible d'un endroit à un autre et déclare que son groupe soutiendra cette résolution.

M. Charpier annonce que son groupe soutient également fermement cette résolution.

M. Schweizer donne lecture de l'intitulé de la résolution tel que proposé par M. Chambers: "Résolution n° 2008-05 présentée par la commission d'urbanisme, mobilité et logement relative à l'aménagement d'une piste cyclable le long de la route de Meyrin entre les Avanchets et le restaurant de l'Aviation."

M. Chambers rappelle sa question relative au maintien de la piste cyclable le long de la route de Meyrin, sur la droite en direction de Meyrin, depuis le pont du restaurant de l'Aviation.

M. Dumalle répond que cette piste existante existera toujours, qu'elle fait partie du plan directeur de l'OCM et qu'il n'est pas question de la supprimer.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Schweizer** soumet au vote la **résolution n° 2008-05**

présentée par la commission d'urbanisme, mobilité et logement, relative à l'aménagement d'une piste cyclable le long de la route de Meyrin entre les Avanchets et le restaurant de l'Aviation

Vu le manque d'attractivité du tracé actuel tortueux de la piste cyclable reliant Meyrin cité au centre ville;

Vu les travaux du TCMC en cours sur la route de Meyrin;

Vu l'importance du développement de la mobilité douce pour les années à venir;

Vu la dangerosité de la pratique du vélo sur la route de Meyrin hors site protégé;

Vu la volonté de la commune de Meyrin de soutenir et d'encourager les pistes cyclables ainsi que l'utilisation du vélo sur et en dehors de la commune;

Vu le projet de délibération n° 2008-10 relative au subventionnement de vélos électriques;

Vu les plans du TCMC sur le tronçon faisant l'objet de la présente résolution sur lesquels il n'y a aucun aménagement vélo prévu;

Vu la commission d'urbanisme, mobilité et logement du mercredi 20 février 2008 au cours de laquelle il a été décidé de réagir à cette lacune;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 4 mars 2008,

DECIDE

PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

De charger le Conseil administratif de revoir rapidement avec les autorités compétentes les possibilités de prévoir une piste cyclable sur cet axe.

* * *

22. **Motion n° 2008-01 présentée par M. Ludovic Gremaud, au nom du groupe démocrate-chrétien, concernant des places de parking roses pour les mamans**

M. Schweizer demande pourquoi ces places sont uniquement destinées aux mamans et non aux papas!

M. Gremaud déclare qu'il proposera plus tard un amendement sur le titre, car il a déjà eu des remarques à ce sujet.

Il explique qu'il s'agit bien de faire des places roses, non pas pour les mamans, mais pour les parents; ces places s'apparentent un peu aux places pour les handicapés dans les parkings.

Il relate qu'il est parfois difficile de s'extirper de son véhicule car les places sont très étroites et imagine alors sans peine les difficultés des parents d'y extirper les enfants et les poussettes.

Il propose toutefois un amendement à sa motion dans le titre et de remplacer "pour les mamans" par "pour les parents".
Dans le troisième décide, il désire également qu'il soit ajouté "de prévoir des places roses dans tous les parkings futurs".

M. Devaud informe que ces places roses n'ont aucune valeur juridique et qu'en cas d'acceptation de cette motion, les ASM ne pourront pas verbaliser les contrevenants.

M. Gremaud signale qu'il s'agit déjà de places qui s'appliquent dans certains pays européens, ainsi qu'au Conseil municipal de la ville de Genève. Il est conscient qu'il n'y aura pas de contrôle possible, de même que pour les places "anti-agression" pour les femmes que l'on trouve dans certains parkings du centre ville. Il compte sur la bonne volonté de chacun pour respecter cette signalétique.

Mme Riman annonce qu'elle va soutenir cette motion car elle se retrouve fréquemment dans la situation où il est très difficile de sortir les enfants de la voiture.

M. Hernot déclare:

"Des places de parking roses pour mamans, faut-il envisager des places bleues pour les papas, quelle couleur pour les grands-mères et les grands-pères, les parrains, les marraines, etc.? Plaisanterie mise à part, si cette disposition facilite la vie de tous les jours et apporte une sécurité plus grande aux familles, le groupe socialiste ne s'opposera pas à cette motion. Nous relevons que le projet propose d'utiliser les parkings existants et ne demande pas de créer des places supplémentaires."

Mme Hayes déclare que le groupe radical et elle, personnellement, en tant qu'imminente grand-mère, trouve cette proposition sympathique, généreuse et intelligente. Des places de parking situées près des crèches, écoles et centres commerciaux sont les bienvenues. Elle conclut que si cela peut faciliter la vie des habitants de Meyrin, son groupe votera favorablement cette motion.

M. Schweizer rappelle les deux amendements demandés:

- dans l'intitulé, remplacer "mamans" par "parents",
- dans le 3^{ème} décide, suppression de "proche de commerce", ce qui donne "de prévoir des places de parkings roses dans tous les parkings futurs".

Il soumet ensuite au vote la **motion n° 2008-01**

présentée par M. Ludovic Gremaud, au nom du groupe démocrate-chrétien, concernant des places de parking roses pour les parents

Considérant:

- le fait qu'il est souvent très compliqué, dans les parkings, en raison de l'étroitesse des places, d'extraire en toute sécurité les bébés et les jeunes enfants des sièges auto;
- la nécessité d'améliorer la sécurité des jeunes enfants en permettant aux familles de se garer proche des sorties, leur évitant ainsi de devoir slalomer entre les voitures qui entrent et qui sortent;
- le succès rencontré par les "places roses" déjà mises à disposition dans plusieurs communes françaises, mais aussi en Allemagne, au Canada et aux Etats-Unis;
- le succès rencontré par ladite motion présentée en ville de Genève par la conseillère municipale, Marie Chappuis, ainsi que dans d'autres communes genevoises;
- le modèle des places pour handicapés, qui sont plus larges et faciles d'accès:
- le fait qu'il serait facile de vérifier que ces places sont bien utilisées par des familles ayant de jeunes enfants (présence ou non d'un siège auto à l'arrière de la voiture);
- le coût financier extrêmement faible qui serait généré par la création de ces places roses.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 4 mars 2008,

DEMANDE AU CONSEIL ADMINISTRATIF

PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

- de créer des places roses destinées aux femmes enceintes et aux familles ayant des enfants en bas âge dans les P1 et P2 ainsi qu'à Champs-Fréchets et au Parking de Meyrin-Village ainsi qu'au centre sportif de Bois-Carré dès que possible,
- que ces places roses soient plus larges que les places normales et situées proche des commerces,
- de prévoir des places roses dans tous les parkings futurs.

* * *

23. **Motion n° 2008-02 présentée par Andrea Riman, au nom d'A gauche toute, demandant d'étudier l'éventuel intérêt de confier à un comité ad hoc l'exploitation, l'animation et la gestion de la nouvelle patinoire**

Mme Riman explique qu'il ne s'agit pas du tout de rentabiliser la patinoire, mais qu'il s'agit juste de voir s'il y a une possibilité de trouver des activités hors saison de glace. Elle se demande également si dans les plans, il a été prévu des accès sur la patinoire pour ne pas se retrouver dans la même situation que le stade de Genève où la seule chose que l'on peut ramener sur le terrain est le ballon parce qu'il n'y a pas d'accès avec le camion.

M. Devaud relate que la gestion de cette patinoire a été décidée depuis le mois de septembre jusqu'au mois de mars. Les clubs de hockey ont déjà fait des demandes pour la mi-août étant donné qu'ils ont besoin de la glace avant le début de leur championnat en septembre. Lorsque la saison se termine au mois de mars les gardiens de patinoire, qui sont également les gardiens de piscine, doivent faire les entretiens finaux annuels (fonte de la glace, entretien des machines, etc.) qui vont durer un mois.

Ensuite, il explique qu'il y a la préparation de l'ouverture de la piscine qui doit être faite par le même personnel, ce qui l'occupera durant un mois, un mois et demi, jusqu'au 15 mai d'une manière quotidienne à des tâches liées soit à l'entretien de la patinoire ou liées à l'ouverture de la piscine.

Ainsi l'utilisation de cette patinoire durant cette pause estivale n'est pas évidente et en cas d'utilisation pour des manifestations un peu plus importantes, il en découlerait des frais supplémentaires à la charge de la Commune.

M. Hamann, qui est président des clubs des patineurs de Genève et président de l'association genevoise de patinage, explique qu'il travaille sur la patinoire des Vernets. Il relate que maintenant aux Vernets, en pleine saison de glace, celle-ci a été recouverte par un plancher pour permettre la pratique du football, ce qu'il trouve aberrant. Il termine en disant qu'il est bien évidemment opposé à cette proposition.

M. Devaud répond à la question de Mme Riman en affirmant qu'effectivement rien n'a été prévu pour amener les camions au centre de la patinoire. Il ajoute que même le stade de Genève a fait de graves erreurs dans sa conception.

M. Hernot déclare que la patinoire est un équipement communal mis à disposition des habitants et que le temps de la mise "hors glace" est limité. Il conclut en disant qu'il défend le principe de la gestion des locaux par l'administration communale ce qui garantit un traitement équitable des demandes.

Mme Schweizer déclare que le groupe radical comprend qu'il faille utiliser au mieux les installations sportives et culturelles. Cependant, elle ajoute que son groupe estime que les services de la commune sont capables de pouvoir gérer avec compétences et professionnalisme les installations. Elle achève en disant que le groupe radical ne soutiendra pas la motion citée en marge.

M. Charpier admet qu'il s'attendait à cette prise de position et trouve dommage de continuer à gérer ce genre de chose de la même manière que jusqu'à présent. Il relate qu'il a visité un certain nombre de patinoires couvertes dans lesquelles on retrouve les mêmes conditions qu'ici.

Il regrette que l'on n'essaye pas de chercher des possibilités de promouvoir cet investissement qui va bientôt être mis à disposition des gens.

Mme Girardet pense que M. Charpier n'a pas tort, car dans un certain nombre de patinoires suisses, en période "hors glace", il y a des manifestations qui sont ponctuelles, à savoir des concerts, des tournois de tennis, etc. Elle pense qu'il faut laisser cette patinoire s'ouvrir et puis voir après ce qui va se passer. Elle estime qu'il ne faut pas fermer la porte à ce genre de manifestation et que le Conseil administratif pourra parfaitement gérer ce genre de demande.

Plus personne ne désirant s'exprimer, le président met au vote **la motion n° 2008-02**

présentée par Andrea Riman, au nom d'A gauche toute, demandant d'étudier l'éventuel intérêt de confier à un comité ad hoc l'exploitation, l'animation et la gestion de la nouvelle patinoire

Dans moins d'un an (décembre 2008 selon le planning des travaux), la nouvelle patinoire couverte va être mise en service.

Cette nouvelle installation, tant attendue, couplée avec l'actuelle patinoire extérieure, sera donc mise à disposition des très nombreux amateurs du patinage sur glace, que ces activités soient sportives (clubs de hockey et patinage artistique) ou tout simplement de détente et de loisir.

Compte tenu de l'investissement important (de l'ordre de 16 millions) consenti pour sa construction et son équipement, et des charges non négligeables (estimées à environ 1,5 million) que l'exploitation des deux patinoires engendrera chaque année, il serait opportun que ce complexe soit utilisé au mieux. Il ne s'agit pas de la "rentabiliser" à proprement parler, mais de faire en sorte que les surfaces et locaux disponibles soient, hors-saison de glace notamment, valorisés le mieux possible. Il serait dommage en effet que ces derniers restent inutilisés pendant les cinq mois d'été, alors qu'ils se prêteraient certainement à d'autres activités/manifestations (sportives, culturelles, voire commerciales), à l'instar de ce qui se fait dans d'autres complexes/patinoires de Suisse romande (exemple: "Espace Gruyère" à Bulle).

Nous pensons qu'il vaudrait la peine que le Conseil administratif se penche sur cette question (mais peut-être est-il déjà en train de la faire!) et qu'il étudie l'intérêt éventuel de confier l'installation à un comité ad hoc qui aurait pour tâche d'élaborer une stratégie de promotion et de valorisation, en vue d'une utilisation optimale du complexe.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 4 mars 2008,

REFUSE D'INVITER LE CONSEIL ADMINISTRATIF

PAR 11 NON, 6 OUI ET 10 ABSTENTIONS

A étudier l'éventuel intérêt de confier à un comité ad hoc l'exploitation, l'animation et la gestion de la nouvelle patinoire.

* * *

24. Projets de résolutions

M. Schweizer annonce un projet de résolution déposé par Mme Riman, au nom d'A gauche toute, relative à l'ouverture d'un crédit pour financer une participation communale destinée à inciter les habitants de la commune de Meyrin à l'achat d'un abonnement des transports publics genevois.

Mme Riman précise que cet objet sera traité lors du prochain Conseil municipal.

M. Schweizer annonce une résolution présentée par les différents groupes du Conseil municipal, proposant d'apporter aux travailleurs de l'entreprise meyrinoise Reliure SA, qui a fermé ses portes et licencié tout son personnel, un soutien financier (sous forme de prêt ou de caution), en vue de leur permettre le rachat des machines et de poursuivre ainsi les activités de l'entreprise.

M. Charpier explique que tous les groupes qui sont d'accord avec cette résolution la souscrive afin d'apporter un large soutien. Il relate qu'il a eu des contacts avec les 16 travailleurs et rapporte que ceux-ci tiennent à leur outil de travail, qu'ils sont persuadés que cette exploitation est rentable et que le carnet de commande est rempli. Il ajoute que des locaux ont déjà été trouvés pour continuer l'exploitation de Reliure SA.

Quant à M. Pierre Müller, propriétaire de l'entreprise, il informe que celui-ci est opposé à cette façon de faire car il estime qu'il n'y a pas assez de garantie financière et qu'il préfère donc vendre ses machines.

M. Charpier relève que la taxe professionnelle rapporte beaucoup d'argent à la Commune et que pour une fois, celle-ci pourrait faire un effort. Il rappelle qu'il y a 35 ans, le même cas s'était présenté avec Sarcem qui était une entreprise sise dans le centre commercial et qui employait une quarantaine d'ouvriers. Il explique que lors de la fermeture de l'entreprise, les ouvriers sont restés sur place 24 heures sur 24 heures, durant une quinzaine de jours pour empêcher l'enlèvement des machines de production. Il relève qu'il y avait eu un mouvement de solidarité des Meyrinois qui leur amenaient à manger et à boire.

Finalement, cette façon de faire a porté ses fruits, car la Commune s'est engagée avec eux et aujourd'hui cette société sise à la rue Lect prospère.

Il relève l'urgence d'agir pour Reliure SA, bien qu'il soit conscient que le prêt ou le cautionnement ne peut pas être discuté sur la base de cette résolution, celle-ci étant uniquement là pour prendre conscience du problème.

Il faudrait ensuite charger le Conseil administratif d'aller trouver les travailleurs, le syndicat Comedia et le propriétaire actuel afin de trouver un moyen d'acquérir ces machines.

Il conclut que cette résolution n'a pas été proposée pour se donner bonne conscience, mais pour s'investir et trouver une solution avec les travailleurs pour l'achat de ces machines.

Mme Schweizer se demande si une telle décision peut être prise au sein du Conseil municipal, c'est-à-dire d'octroyer un crédit à des personnes privées. Elle croit qu'en tant que Commune ce n'est pas le rôle du Conseil municipal de se substituer à une banque et estime que c'est également la porte ouverte à d'autres demandes de ce type.

M. Charpier relate que leurs représentants sont déjà allés demander de l'aide à plusieurs endroits et notamment auprès du Conseil d'Etat. Il pense que Meyrin est un peu redevable envers cette société sise sur la Commune qui a, jusqu'à présent, payé la taxe communale.

M. Chambers annonce qu'il soutient cette résolution sur le fond, car le rôle des autorités est également de maintenir les emplois sur la Commune. Il relève que c'est grâce à ces emplois que la Commune encaisse des revenus.

Quant à la forme de soutien proposée pour cette entreprise, il rejoint les propos de Mme Schweizer et estime que la Commune ne doit pas effectuer de prêt direct; il y a des organismes et des banques pour cela. Cependant, il doute que les banques entrent en discussion dans ce cas vu la situation de cette entreprise. Par contre, il propose de charger le Conseil administratif de jouer un rôle d'incitateur ou de médiateur afin d'aller discuter avec les divers organismes existants qui aident à la création d'entreprise, dont la Fongit, gérés en partie par le département de M. Unger. Aussi, propose-t-il de modifier le "décide" dans ce sens.

M. Tschudi relève qu'ici ce n'est pas un patron en difficulté qui fait appel à la Commune. Il estime que la Commune doit avoir un rôle de facilitateur pour préserver de l'emploi sur la Commune. Il faut apporter un soutien et manifester une préoccupation.

M. Hulliger estime important de connaître le montant du prêt si l'on veut se prêter garant et demande si celui-ci est connu.

M. Robert remercie les conseillers municipaux qui ont signé la lettre adressée à M. Unger, c'est une des démarches à entreprendre. Il relate que les travailleurs vont faire appel aux banques, mais les banques en général hésitent à s'engager lorsqu'il y a trop d'incertitudes.

C'est pour cette raison qu'il explique qu'il existe différents organismes de cautionnement et annonce que lui-même siège à la Fondation d'aide aux entreprises.

Il déclare que l'esprit de cette résolution est de démontrer un engagement et une volonté dynamique de trouver des solutions pour que ça marche. Elle est rédigée en termes suffisamment généraux pour montrer une volonté communale de maintenir des emplois sur le territoire communal et d'ouvrir divers modes d'interventions par le biais d'un cautionnement ou d'un appui.

Il conclut que c'est une bonne résolution qui peut être utile pour sauver des emplois à Meyrin.

M. Mizrahi déclare que par définition les banques doivent être rentables et gagner de l'argent, sinon elles n'ont pas de raison d'être. Lorsque que l'on parle de financement, il explique qu'il y a deux composantes qui entrent en ligne de compte: le montant et le "business case", soit les investissements et les recettes effectués dans un certain temps donné.

Concernant l'histoire de Genilem, il déclare qu'il est passé au travers d'un incubateur, ce qui lui a permis d'obtenir de l'aide.

Mme Schweizer précise qu'elle pense bien que les banques ont déjà été sollicitées et revient sur les propos de M. Charpier qui annonçait que le carnet de commandes était plein, mais qu'ils n'ont pas l'argent pour les machines.

Elle conclut en déclarant que si elle n'a aucun bilan, ni aucun futur, elle ne voit pas comment la Commune peut se tenir garante pour cette société, lorsque l'on sait l'engagement que cela implique.

M. Haldemann déclare que, personnellement, il ne votera pas pour cette résolution car il se pose des questions par rapport à la rentabilité de l'entreprise jusqu'à ce jour. Il s'interroge sur la raison de la fermeture de cette entreprise et évoque une éventuelle mauvaise gestion ou une activité peu rémunératrice. Il s'interroge également sur la manière de résoudre et d'améliorer cette rentabilité par les repreneurs. Il pense qu'aucun institut financier ne va s'en occuper et conclut que cela va déboucher sur un cautionnement à fond perdu. Il déclare que ce n'est pas le rôle ou la responsabilité d'une collectivité publique d'agir sur ce terrain, car toutes les entreprises en difficultés financières vont s'adresser à leur commune respective, à l'Etat de Genève ou à la Confédération pour des demandes de prêt ou de cautionnement.

M. Chambers, en complément de sa déclaration précédente, propose que la Commune donne ses ouvrages à relier à cette entreprise, ce qui serait aussi une forme de soutien.

M. Schweizer demande à M. Charpier quel est le montant manquant pour acquérir les machines.

M. Charpier répond qu'il ne connaît ni le montant nécessaire au rachat des machines, ni la rentabilité de cette entreprise.

Il sait par contre qu'il y a 16 personnes qui veulent travailler et qui sont persuadées que le rachat de ces machines leur permettra de continuer l'activité de la société dans des locaux qui ont déjà été trouvés.

Il ajoute que si M. Pierre Müller vend son entreprise, c'est qu'il a besoin de liquidités et qu'il a envie de faire autre chose.

Il propose que le Conseil administratif prenne en main ce dossier, qu'il obtienne des chiffres et qu'il revienne devant le Conseil municipal lors de la prochaine séance plénière ou qu'il convoque même un Conseil municipal extraordinaire.

Il lui semble important que le Conseil administratif donne son avis et fasse part de sa volonté de s'engager dans cette voie.

Mme Boget approuve les remarques formulées tout en disant que l'on peut apporter son soutien d'une part à l'entreprise qui va disparaître (c'est l'avant dernière entreprise de reliure du canton) et d'autre part aux travailleurs qui vont perdre leur place de travail. En revanche, elle ne pense pas qu'en accordant aujourd'hui un prêt ou en garantissant un cautionnement cela va déboucher sur quelque chose. Elle explique que le bâtiment a été vendu et les machines devront être démontées, car elles sont, aux dires du propriétaire, déjà vendues. En revanche, elle relate que les procédures de vente des machines n'ont pas été correctes et il est possible, d'après les avocats, de casser cette vente.

Aujourd'hui, elle relate que l'entreprise aurait dû déposer ce soir même son "business plan" auprès de la promotion économique et c'est elle, qui à terme, tranchera. L'important est que le dossier soit gelé, afin d'éviter le démontage et le départ des machines, et que la promotion économique puisse se prononcer sur la viabilité de l'entreprise puisque c'est cette reconnaissance d'un organe public dont l'entreprise a besoin aujourd'hui.

S'il est possible d'amender l'objet de cette résolution dans ce sens là, elle déclare qu'elle lui paraît tout à fait fondée. Elle insiste sur le fait que cette résolution nécessite un toilettage au vu des informations en sa possession.

M. de Prévile regrette que ces ouvriers n'aient pas saisi le Conseil municipal plus tôt et pense que maintenant c'est un peu tard. Pour lui, le montant nécessaire est aisément évaluable à vue de nez et articule le montant de 1,5 millions à 2 millions pour sauver 16 emplois. Il déclare ne pas être favorable à cette résolution, car il lui semble que c'est trop tard et ne voit pas ce que Meyrin pourrait faire.

Concernant son opinion sur les investissements des banques, il déclare ne pas approuver les propos de M. Mizrahi, car elles font parfois des investissements audacieux sur des entreprises peu rentables.

Mme Revillet approuve cette résolution sur le fond et la soutient, tout en soulignant qu'il n'est pas possible d'accorder sans autre ni un soutien financier, ni un cautionnement. Elle suggère d'enlever dans le texte de la résolution ce qui concerne le soutien financier et propose:

- dans le titre "...et licencier tout son personnel, un soutien au personnel afin de lui permettre de poursuivre les activités de l'entreprise.
- dans le 1^{er} décide "de soutenir le personnel afin qu'il poursuive ses activités", sans mentionner le prêt ou le cautionnement.

Elle pense qu'un soutien de la Commune serait très important, mais suggère d'enlever du texte de la résolution ce qui fait référence à une aide financière.

M. Devaud déclare que de l'argent ne peut pas être sorti sans autre forme de la bourse de la Commune et que cette dépense doit être votée par le Conseil municipal. Il propose d'attendre que la promotion économique étudie le "business plan" proposé. Il ajoute qu'il faut que le carnet de commandes doit permettre de perdurer la viabilité de cette société, qu'elle soit rentable et qu'elle puisse s'autofinancer durant quelques temps. Il lui semble impensable d'envisager le sauvetage de cette société ce soir par le biais d'un prêt ou d'un cautionnement.

Il consent toutefois à prendre contact avec cette société, mais estime illusoire de penser que l'on peut sauver la situation, simplement en intervenant. Il suppose que si M. Pierre Muller a vendu le bâtiment, sans vendre le fond de commerce à des repreneurs, c'est peut-être qu'il a déjà estimé que le "business plan" proposé par les repreneurs n'était pas viable.

Par contre, si la promotion économique estime que cette société est viable, il déclare ne pas être opposé à donner un appui ponctuel. Mais aujourd'hui, économiquement, sur la base d'une résolution, la Commune ne peut rien faire.

M. Charpier suggère de suspendre ce projet de résolution et de demander au Conseil administratif d'aborder les autorités compétentes ainsi que les intéressés afin de savoir ce que la Commune pourrait faire le cas échéant.

M. Schweizer déclare qu'une grande majorité ou même la totalité des conseillers municipaux ont signé cette lettre de soutien qui va être envoyée au conseiller d'Etat, M. Unger.

M. Charpier déclare vouloir suspendre cette résolution en attendant d'avoir des informations complémentaires du Conseil administratif.

* * *

25. Projets de motions

Néant.

* * *

26. Propositions individuelles

M. Tschudi rappelle la résolution qui a été votée, en décembre dernier, exprimant le désir de créer un écoquartier exemplaire aux Vergers, ainsi que les débats déjà engagés en commission d'urbanisme à ce sujet. Il propose d'acquérir pour les conseillers municipaux un exemplaire du dernier numéro de la revue durable qui contient tout un dossier sur l'écoquartier. Il ajoute qu'il ne fait pas cette proposition uniquement pour soutenir la revue durable qui coûte CHF 15.- mais estime que l'argent ainsi investi permettra d'acquérir des connaissances communes sur ce qui existe déjà et de prendre connaissance du débat existant autour de ce sujet. Il pense que cette documentation pourra faire gagner du temps dans la réflexion par rapport au futur quartier des Vergers.

M. Hulliger rappelle le dépôt de sa résolution concernant la facilité d'acquérir des abonnements à des prix réduits pour les contribuables meyrinois, proposition reprise ce soir par Mme Riman. Suite à la réponse du Conseil administratif stipulant que cette action serait reconduite durant cet été, il propose d'avancer cette promotion pour les raisons suivantes:

- vu le bazar de la circulation meyrinoise, cela inciterait certaines personnes à utiliser les transports publics;
- attendre la période d'été qui est une période creuse, n'inciterait pas les gens à acquérir un abonnement à cette période.

Il estime qu'il faut faire rapidement cette action et ajoute que la résolution déposée tout à l'heure va dans ce sens.

Aussi, demande-t-il au Conseil administratif d'anticiper sur la date qu'il avait arrêtée à l'été 2008 pour la vente des abonnements TPG en promotion et de le faire le plus rapidement possible.

Mme Girardet, sur demande d'un certain nombre de personnes, souhaite que le Conseil administratif intervienne auprès de l'Office cantonal de la mobilité pour que soit étudiée la possibilité de poser des panneaux indiquant l'emplacement du centre équestre de Meyrin ou manège de Meyrin, éventuellement à l'angle Vaudagne/Golette. En effet, lors de manifestations romandes ou cantonales, elle ajoute que rien n'indique l'emplacement du manège. Etant donné les problèmes de circulation liés au chantier de la tranchée couverte, ces panneaux indicateurs lui semblent bienvenus et indispensables.

M. Tremblet rappelle qu'il y a trois mois, à la période de l'inauguration du tram, il avait interpellé le Conseil administratif au sujet des abris bus qui manquaient à l'arrêt des Avanchets. Trois mois plus tard, il relate qu'il a pu constater que les terminus ont été posés sur le quai central, mais que rien n'a été fait sur le quai d'attente pour le bus en direction de Meyrin.

Aussi, propose-t-il que le Conseil administratif prenne contact rapidement avec ses homologues verniolans qui ont la responsabilité d'aménager ces arrêts de bus. Si ceux-ci n'ont rien prévu pour les Meyrinois qui attendent le bus, il propose que le Conseil administratif se penche sur la possibilité de réaliser un aménagement provisoire.

M. Sansonnens relate qu'un courrier a déjà été adressé à la commune de Vernier et que celle-ci a confirmé que cette installation était en cours et sera bientôt mise en place.

Au sujet de l'association des P'tits Bouchons, **Mme Ecuyer** relate que cette association est toujours en activité. Elle rappelle la résolution déposée en janvier 2006 et la demande qui avait été faite d'auditionner cette association par la commission d'action sociale. Or, elle relève qu'à ce jour, cela n'a toujours pas été fait. Elle explique qu'elle est restée en contact avec cette association qui a vidé les locaux occupés à fin mai 2007 et qui a pu récolter environ CHF 25'000.-. Cette somme sera offerte à la Fondation Ecole Romande pour Chiens Guides d'Aveugles à Brenles lors d'une manifestation qui se déroulera le 19 avril prochain à Meyrin.

Elle informe le Conseil que cette association désire continuer ses activités, mais que pour ce faire elle doit trouver des locaux. Elle demande que la commission d'action sociale reçoive cette association dans un délai assez proche afin d'envisager une éventuelle aide. Elle rappelle également le crédit qui avait déjà été voté pour les aider.

* * *

27. Questions.

M. de Prévile demande pourquoi les procès-verbaux des Conseils municipaux ne sont pas sur CMNet.

Mme Boget répond que les procès-verbaux des Conseils municipaux se trouvent sur le site communal internet, car il s'agit de documents publics.

Mme Ecuyer déclare que lorsqu'il y a des appels en absence de l'administration communale, il n'y a que le numéro central de la mairie qui est affiché et cela est ennuyeux car lorsque l'on rappelle, la téléphoniste ne sait pas où orienter l'appel. Elle demande s'il serait possible de laisser un message à la réception stipulant que l'on a essayé de joindre quelqu'un sans succès.

Mme Ecuyer désire savoir de quelle manière la Commune est impliquée dans le processus de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

M. Sansonnens relate que le rapport de l'agglomération franco-valdo-genevoise a été déposé auprès des autorités fédérales à la fin de l'année dernière et qu'il faudra compter environ deux ans pour l'attribution d'un investissement mis à disposition des cantons.

Il explique qu'il y a quatre axes qui ont été déterminés dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, dont fait partie l'axe Meyrin/St-Genis. Les deux représentants politiques qui assurent le co-pilotage et qui font partie de l'ACG, sont MM. Dal Busco, président, et M. Mermoud, maire de la commune de Pregny-Chambésy. Ceux-ci ont demandé au Conseil d'Etat que soient mis en place, sur ces quatre axes de développement, des groupements de pilotage ainsi que des groupements techniques où les communes seront impliquées et participeront aux études.

M. Charpier déclare:

"Une enceinte de chantier et un dépôt de terre végétale ont été implantés il y a quelques années, pour l'exécution des travaux d'assainissement des eaux du quartier, sur une partie d'une parcelle no 13415 du domaine public, située à proximité de l'installation du skate-board, le long de l'avenue de Feuillasse. Rien à redire à cela.

Cependant, on constate que lesdits travaux sont terminés depuis belle lurette, mais que l'enceinte et le tas de terre susmentionnés subsistent sans raison apparente.

M. Sansonnens peut-il nous donner les raisons de ce maintien qui prive les habitants/voisins d'une partie de l'espace public vert disponible et apprécié. Est-il normal de favoriser ainsi une entreprise, en l'occurrence il s'agit bien sûr de Bernasconi SA, qui utilise ce précieux espace pour le dépôt de matériel d'un autre chantier et pour ses nombreuses "porta cabines". Quelle est la taxe facturée mensuellement pour cette occupation du domaine public?

Je précise aussi que la terre végétale perd de ses qualités de terre arable au cours des années et je me demande si on peut encore parler de terre végétale. De plus, il faudra de la terre végétale pour remettre la surface en état, après déblaiement de l'enceinte et du tas de terre. Qui paiera son remplacement et la remise en état des lieux?"

M. Sansonnens déclare qu'il va se renseigner à ce sujet, mais précise toutefois que l'entreprise Bernasconi a encore des travaux actuellement en cours sur la Commune et qu'à cet effet ces installations sont encore utilisées.

M. Osmani désire obtenir une réponse à la question de M. Hulliger concernant les abonnements TPG qui arrivent à échéance.

Mme Boget relate qu'après une première promotion faite il y a près d'un an, il est prévu de renouveler l'opération, l'objectif étant de prévoir ce renouvellement pour la rentrée scolaire 2008. Si une anticipation de l'action est demandée, elle explique qu'il faudra prendre contact avec les TPG qui prennent à leur charge une partie du rabais octroyé aux nouveaux abonnés.

Concernant la subvention de la patinoire par le Fonds d'équipement communal, **M. Hulliger** désire savoir s'il y a d'autres subventions qui sont attendues de la Confédération.

M. Sansonnens répond qu'il n'y a aucune subvention de la Confédération qui sera accordée.

M. Hulliger désire savoir où sont prévus les parkings de délestage pour le Salon de l'automobile.

Mme Boget déclare être dans l'ignorance du lieu où vont être accueillies les voitures, mais affirme que cela ne sera pas sur le territoire communal.

M. Tremblet relate qu'il y a des panneaux qui ont fleuri sur la route de Meyrin indiquant une appellation "Implénia" pour un parking de délestage.

Mme Boget répète qu'elle n'est pas informée de cela.

Concernant le P+R, **M. Hulliger** relate qu'il le trouve désespérément désert et désire savoir qui gère ces P+R. Il relève que les tarifs appliqués de CHF 20.- pour la journée sont plus dissuasifs que persuasifs.

M. Tremblet annonce que Mme Girardet et Mme Riman ont également des questions relatives à ce parking et suggère de leur laisser la parole.

M. Sansonnens déclare que le P+R qui se trouve à l'angle avenue Louis-Rendu/la route de Meyrin n'a délivré, pour l'instant que deux abonnements. Il ajoute que les P+R sont gérés par la Fondation des parkings en ce qui concerne la gestion administrative et l'entretien; concernant la gestion des abonnements, c'est les TPG qui s'en chargent. Concernant le coût de ce parking, il assure que le même prix est pratiqué sur tout le Canton pour les P+R.

Mme Girardet confirme qu'il coûte plus de CHF 20.- par jour pour laisser sa voiture au P+R et ajoute que depuis cette semaine, il est exclusivement réservé aux cars. Elle estime totalement dissuasif de prendre les transports en commun à ces conditions.

M. Sansonnens rappelle que l'objectif du P+R est d'amener des gens à cet emplacement où ils peuvent prendre les transports en commun qui sont proches et ajoute qu'en général, ils sont prioritairement réservés aux abonnés.

Mme Riman tient à ajouter que depuis sa cuisine elle a la vue sur ce parking et que depuis mercredi dernier, elle n'y a vu qu'une seule voiture pendant 10 minutes.

M. Schweizer clôt la séance en remerciant l'assemblée de son attention et en lui souhaitant un bon retour.

* * *

La séance est levée à 23h55/SD.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 8 mai 2008.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Laurent TREMBLET

Didier SCHWEIZER